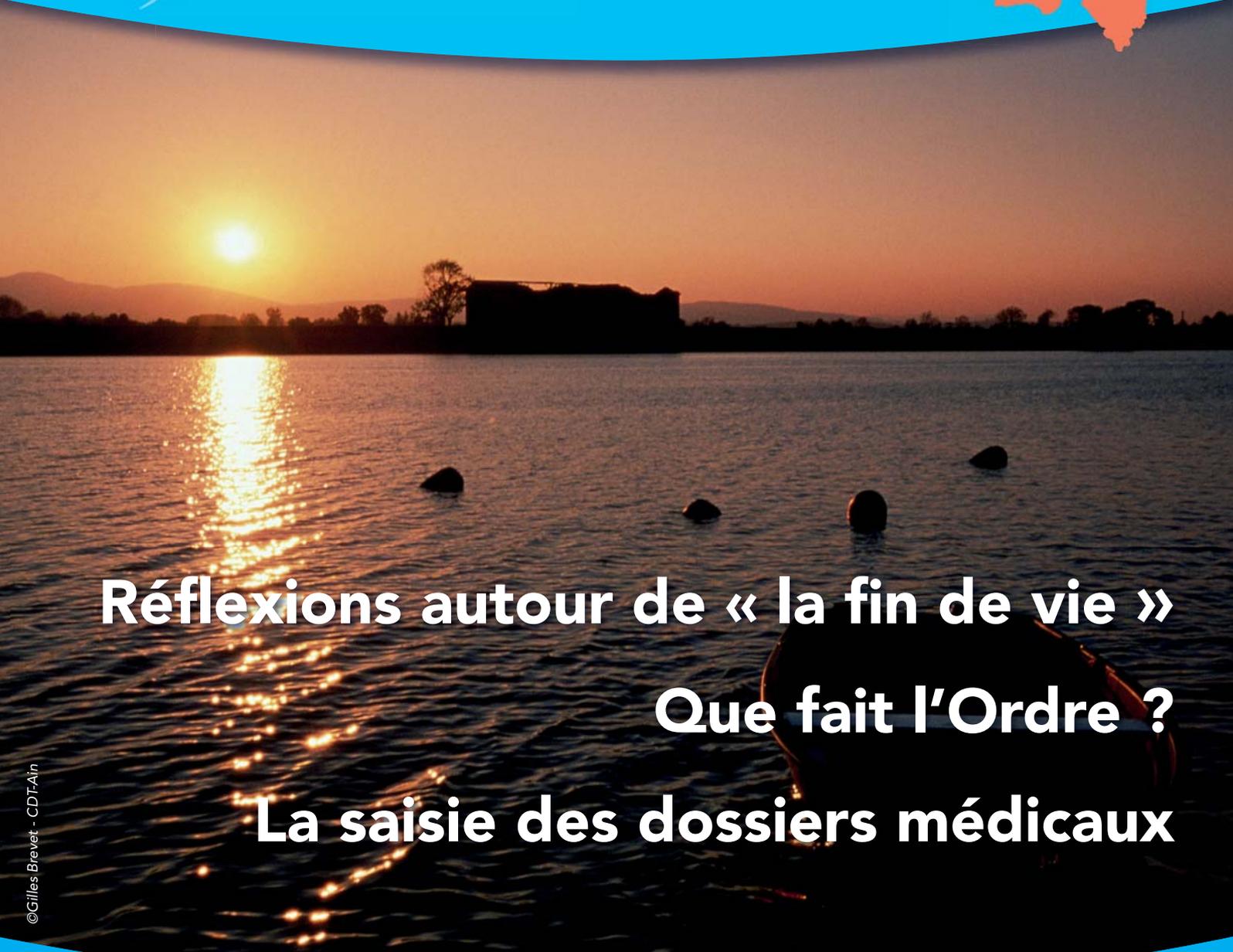


# Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain



## Réflexions autour de « la fin de vie » Que fait l'Ordre ? La saisie des dossiers médicaux

Conseil de l'Ordre des Médecins  
11, rue des Dîmes  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. 04 74 23 07 14  
Fax 04 74 24 61 31  
E-mail : ain@01.medecin.fr

Directeur de la publication :  
Dr Jacques RASCLE

Rédacteur en chef :  
Dr Bernard BOCQUET

Impression   
AGB print' © 04 74 45 52 80



## ÉDITORIAL

page 3

- Réflexions autour de « la fin de vie »

Dr Jacques Rascle

## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

page 5

- Que fait l'Ordre ?
- Activité semestrielle du Conseil départemental
- La saisie de dossiers
- AccSpéRap : une aide informatique aux diagnostics qui posent problème

Dr Andrée Parrenin

Dr Bernard Bocquet

Dr Bernard Bocquet

Dr Jean-Pierre Barde

Dr Michel Bove

Dr Annie Bragoni

Mme Agnès Nivot

- AMVARA-01
- Recrutement au sein du Comité de Santé au Travail
- La Maison des Adolescents de l'Ain
- Recrutement d'un médecin partenaire pour le Transport de Personnes à Mobilité Réduite

## INFORMATIONS RÉGIONALES

page 17

- Quelques nouvelles du Réseau A.S.R.A.
- ARS : - information sur les IVG  
- déclarations et prescriptions falsifiées

Dr Jacques Baradel

Mme Françoise Prévosto

## INFORMATIONS NATIONALES

page 20

- Contrats entre médecins traitants et EHPAD : mise au point
- Dispositif de lutte contre la dissémination du « moustique tigre » (Aedes albopictus)

## COMPTES-RENDUS DE COLLOQUES ET RÉUNIONS

page 23

- 88ème Journée de Gérontologie : les citoyens âgés aujourd'hui

Dr Philippe Petitbon

## UN PEU D'HISTOIRE

page 25

- Rue Gustave Léger

Dr Bernard Bocquet

## ANNONCES

page 28

## NÉCROLOGIE

page 30

- Dr Armelle Ythier, Dr Jean-Paul Vidalon, Dr Marc Louis, Dr Pierre Pouwels

## MOUVEMENTS DE TABLEAU

page 34

## COMMISSIONS DU C.D.O.M.

page 38

## COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

page 39

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.  
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental  
de l'Ordre des Médecins de l'Ain

Dr Jacques RASCLE  
Président du Conseil départemental  
Port. 06.12.21.84.46



Mme Muriel  
CONVERT

Secrétaires administratives

Secrétariat  
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi  
8h30 - 17h00 le vendredi

### SECRETARIAT



Mme Florence  
BERNARDIN

04.74.23.07.14  
ain@01.medecin.fr  
fax 04.74.24.61.31



Docteur  
Jacques  
RASCLE

Président du Conseil  
départemental de l'Ordre  
des Médecins de l'Ain

## Réflexions autour de « la fin de vie »

On a parlé, on parle et l'on parlera beaucoup de la « fin de vie ». Depuis un an, le Conseil national a, notamment les 7 septembre, 16 novembre et 13 décembre 2012, beaucoup réfléchi sur la fin de vie et l'assistance à mourir.

Le candidat François Hollande, dans ses propositions, avait écrit : « je proposerai que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité ».

Le candidat, devenu Président, a confié au Professeur Sicard la mission d'évaluer si la loi du 22 avril 2005, dite loi Leonetti, était appliquée convenablement, ceci dans le cadre d'une réflexion sur la fin de vie.

Le Professeur Sicard a remis au Président de la République son rapport avant la fin de l'année 2012.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a alors demandé à la section Ethique et Déontologie de proposer à tous les Conseils départementaux et, au-delà, à tous les médecins de France des éléments nécessaires à une réflexion approfondie.

• Il apparaît, au moment où l'on parle, et, où l'on réfléchit sur la question de la fin de vie et de l'assistance à mourir, que certains professionnels de santé et à plus forte raison le grand public, ne connaissent qu'insuffisamment la loi du Docteur Jean Léonetti qui, déjà, représente un soutien législatif et des conseils susceptibles d'apporter des réponses précises aux questions que peuvent se poser les équipes soignantes lorsqu'elles sont confrontées à des situations difficiles.

• Il est certain que, dans notre pays, la conception et l'offre de soins palliatifs est insuffisante et qu'elle se doit d'être développée.

• Les termes, les mots qui composent la loi Léonetti ne sont pas toujours en mesure de correspondre à toutes les situations :

- L'exemple de ce patient atteint d'une affection incurable et de souffrances morales intolérables qui décide de refuser tout traitement à visée curative illusoire, mais qui souhaite être assisté en vue d'une fin rapide dans la dignité.

Peut-on, dans le cadre d'une loi, envisager une assistance en vue d'une fin rapide, ce que la législation actuelle ne prévoit pas ?



## Réflexions autour de « la fin de vie » (suite)

- De même, lorsque tout a été mis en œuvre pour permettre une fin de vie hors de la souffrance et dans la sérénité du patient, peut-on envisager, dans une situation clinique exceptionnelle et à l'issue d'une concertation collégiale de s'orienter vers une sédation terminale convenable ?

Je me garderai bien de répondre personnellement à ces deux dernières questions car je ne suis pas persuadé que ce que je pense ait, aux yeux de tous, une valeur absolue, cependant je rappellerai que si la fin de vie d'un patient est l'affaire des médecins, le suicide assisté et l'euthanasie sont une affaire de société.

**Dr Jacques Rasclé**

*Le Président rappelle qu'il est à l'écoute des confrères et à leur disposition permanente, il peut être joint sans aucun problème et à tout moment sur son portable 06.12.21.84.46.*

### DERNIÈRE MINUTE

#### Élection régionale Rhône-Alpes

Nous avons le plaisir de vous informer de la réélection pour six ans comme Conseillère nationale de **Madame le Docteur Andrée Parrenin**. Avec le **Docteur Patrick Romestaing**, également réélu le 13 juin 2013, et le **Docteur Jean-Louis Blanc**, ils représenteront la région Rhône-Alpes au Conseil national.

*Nous leur adressons nos vives félicitations et les remercions pour le travail déjà accompli.*

#### Élection nationale

**Le 27 juin ont été élus :**

Président du Conseil national	<b>Docteur Patrick Bouet,</b> <i>Généraliste (Seine-Saint-Denis)</i>
Vice-Président	<b>Docteur Patrick Romestaing,</b> <i>Spécialiste ORL (Lyon)</i>
Vice-Président	<b>Docteur Jacques Lucas,</b> <i>Spécialiste cardiologue</i>
Vice-Président	<b>Docteur André Deseur,</b> <i>Spécialiste médecine générale</i>
Vice-Président	<b>Mme le Docteur Irène Kahn-Bensaude,</b> <i>Pédiatre retraitée</i>



Docteur  
Andrée  
**PARRENIN**

## Que fait l'Ordre ?

Cette phrase, nous l'entendons régulièrement, et chaque fois que des médecins se sentent désarmés ou en difficultés face aux administrations, aux pouvoirs publics ou aux organismes de tutelle.

Le rôle essentiel de l'Ordre est d'être

**« Au service des médecins dans l'intérêt des patients ».**

### **L'Ordre des médecins n'est pas un syndicat.**

Il regroupe tous les médecins quelle que soit leur forme d'exercice : libéraux, salariés, exerçant en établissements publics ou privés, médecins de prévention, de PMI, médecins du travail, médecins conseils des caisses.

Tous sont soumis aux mêmes règles d'éthique et de déontologie.

***L'Ordre veille donc au respect de ces principes déontologiques et éthiques par tous les médecins en dehors de toute considération partisane, syndicale, politique ou religieuse.***

### **Organisation (ou structure de l'Ordre des médecins) :**

L'Ordre est constitué de :

- 104 Conseils départementaux avec les départements d'Outre Mer,
- 24 Conseils régionaux,
- 1 Conseil national.

### **Le Conseil départemental :**

- 18 conseillers titulaires et 7 suppléants qui sont au plus près du terrain pour être à vos côtés et vous conseiller.



Tous les médecins d'un département peuvent se présenter aux élections du Conseil départemental et ce sont tous les médecins du département qui élisent leurs représentants départementaux.



**Que font les Conseils au niveau du département, de la région, et au niveau national ? Quelles sont leurs prérogatives, leurs activités, leurs obligations ?**

## I - le Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM)

**Il agit à travers plusieurs Commissions :**

→ **La Commission d'inscription au Tableau** est chargée de l'accueil des médecins. Préalablement à leur arrivée dans le département, un entretien personnalisé par un conseiller a lieu en vue de l'inscription au Tableau.

Le Conseil départemental est en charge de la tenue du Tableau, de la vérification et de l'enregistrement des diplômes et des qualifications.

Il aide à la constitution des dossiers en cas de demande de qualification.

La mise en place de la nouvelle carte RPPS a demandé un énorme travail d'harmonisation avec les caisses, qui est en voie de finalisation.

→ **La Commission de qualification de Spécialiste en Médecine Générale** de Première Instance qui étudie les dossiers des médecins généralistes, anciennes formules, qui n'ont pas le DESS et la spécialité et qui pourtant, exercent la médecine générale.

→ **La Commission des litiges et des plaintes**, chargée de traiter les plaintes et d'organiser une réunion de conciliation juridiquement obligatoire avant toute transmission de plainte à la Chambre Disciplinaire Régionale de Première Instance. Cette réunion permet quelquefois d'aboutir à un retrait de la plainte.

Cette Commission est également chargée d'organiser une médiation lors de litiges ou doléances entre des médecins, entre des médecins et des patients, ou entre des médecins et une administration ou un organisme.

→ **La Commission des contrats** : tous les contrats et statuts de sociétés signés par des médecins dans le cadre de leur exercice doivent être transmis à l'Ordre.

La Commission est chargée d'apporter une aide dans leur rédaction. Elle étudie les contrats et statuts afin de dépister les clauses anti-déontologiques voire abusives et par là même de protéger les médecins contre des clauses pouvant les mettre en difficulté dans le cadre de leur exercice.

→ **La Commission des gardes et urgences** est chargée de la tenue du tableau de gardes de tous les secteurs, de vérifier la complétude des tableaux et est chargée de leur transmission à la CPAM et à l'ARS permettant le règlement des astreintes.

Elle participe également aux réunions avec le CODAMUPS, les Services des Urgences Hospitaliers et les différents organismes participant aux urgences (SDIS, etc...)

→ **La Commission des Relations Médecins Industrie** est chargée d'étudier les conventions avec les laboratoires dans le cadre de la loi anti-cadeau.

→ **La Commission d'entraide** est chargée de venir en aide aux médecins en difficultés en apportant un soutien moral et/ou matériel.

→ **La Commission du bulletin** est chargée de donner des recommandations aux auteurs, de recueillir et valider les articles, de veiller à l'impression et la diffusion du bulletin deux fois par an.

→ **La Commission informatique**, récemment chargée de la mise en place du site internet du CDOM de l'Ain qui vous permettra d'accéder facilement aux informations concernant le Conseil avec un volet dédié aux remplaçants éventuels et aux demandes d'installation.

→ **Le CDOM est en relation avec de nombreux organismes** (ARS, PMI, les Caisses CPAM, MSA, etc...) les autres Ordres des professions de santé et les différentes associations de patients, etc...

## II - le Conseil régional de l'Ordre des médecins (CROM)

**H**uit départements en région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Rhône, Loire) avec 4 CHU (2 à Lyon, 1 à Grenoble, 1 à Saint Etienne).

*Considérée essentiellement jusqu'en 2007 comme une Chambre Disciplinaire, le Conseil régional, à partir de 2007, s'est vu confier de nouvelles tâches administratives.*

*Pour la partie administrative, chaque département de la région est représenté par un conseiller.*

*Le Conseil régional exerce des activités statutaires : formation restreinte qui prononce la suspension ou l'arrêt de l'activité d'un médecin pour des raisons médicales ou administratives.*

*Le Conseil régional abrite également la Chambre Disciplinaire de Première Instance qui est présidée par un magistrat professionnel.*

### Le Conseil régional :

- participe aux travaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS), à travers :
  - la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie (CRSA),
  - la Commission de l'Offre de soins,
  - les Conférences de Territoires,
- est chargé de la coordination des départements de la région et des relations avec les autres Ordres de profession de santé, les Unions Régionales des Professions de Santé (URPS), les associations des usagers.
- participe aux programmes d'information sur les études et le métier de médecin pour les lycéens (forum des métiers).
- a mis en place le Réseau ASRA (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) (cf article Dr Baradel)

## III - le Conseil national

- 52 conseillers nationaux représentent tous les départements de France et d'Outre-mer.
- 3 conseillers représentent la Région Rhône-Alpes :
  - **Dr Patrick Romestaing** : ORL libéral à Lyon (Rhône)  
Vice-président du Conseil National  
Président du CDOM du Rhône
  - **Dr Jean-Louis Blanc** : Réanimateur Hospitalier à Saint Etienne (Loire)  
Président du CDOM de la Loire
  - **Dr Andrée Parrenin** : Médecin généraliste retraitée (Ain)  
Secrétaire Générale du CDOM de l'Ain

## **Le Conseil national est composé de :**

- 4 sections,
- 15 commissions internes,
- 3 délégations,
- 57 représentations ministérielles,

## **Le Conseil national contribue à la modernisation de l'exercice professionnel :**

- révision des articles du code de déontologie,
- participation aux grands débats de société : son avis est très souvent sollicité même si, après avoir été entendu, il n'est pas toujours écouté.
- informatisation des données de la santé,
- concilie progrès technologique et éthique (édition du livre blanc sur le web),

## **Section Ethique et Déontologie :**

- au cœur des débats de société :
  - débat sur la fin de vie (participation à l'élaboration de la loi Léonetti),
  - sur les lois bioéthiques,

Cette section a pour mission d'élaborer le **Code de Déontologie** et ses commentaires.

Elle a entamé un profond **travail de révision du Code** (avec des modifications de certains articles), qui vient d'être publié.

## **Section Exercice Professionnel :**

- soutien des médecins dans leur pratique,
- améliore les conditions d'exercice,
- la section s'est élevée fortement et a finalement été entendue, contre l'obligation prévue pour les médecins de déclarer leur période de congés,
- elle défend l'indépendance de l'exercice des médecins face à une administration de plus en plus dévorante,

Cette section, par exemple :

- a été à l'initiative **du dossier unique de demande d'admission du patient en EPHAD**,

→ a obtenu de l'Inspection Académique la **suppression de certains certificats médicaux réclamés dans les écoles** (entrée en école maternelle, absence pour maladie, etc...),

→ une étude est en cours actuellement en vue d'obtenir **un allègement des tâches administratives**,

→ **la coopération entre professionnels de santé** nécessite de fixer un cadre pour l'application de cette coopération dans le champ **des maisons pluriprofessionnelles de santé**.

## **Section Formation et Compétence Médicale :**

Elle est chargée :

→ de labelliser l'exercice médical par l'intermédiaire de Commissions de Qualification,

→ de la mise en place du Développement Professionnel Continu (DPC),

→ de veiller à la compétence des médecins,

→ de participer au sein de la Commission Européenne à l'élaboration d'une harmonisation des formations médicales européennes.

## **Section Santé Publique et Démographie Médicale :**

→ a la charge de toutes les questions de santé des populations ayant une incidence sur l'exercice médical (alerte, éducation et prévention),

→ a un gros travail avec la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires,

→ **Atlas de démographie** qui est édité tous les ans d'après les inscriptions au Tableau des différents départements, très attendu des pouvoirs publics,

→ tous les deux ans est édité un atlas régional par bassin de vie. Il doit sortir en fin de cette année.

**La Commission Jeunes Médecins** fait partie aussi de cette section pour tenter de concilier les jeunes médecins avec l'exercice libéral par un dialogue permanent avec les associations des Internes, les Chefs de Clinique et des jeunes médecins.

**Il ne faut pas oublier les juridictions, qui veillent à la compétence et à la probité des médecins :**

- *Chambre Disciplinaire nationale d'Appel,*
- *Section des Assurances Sociales : rattachée à la Chambre Disciplinaire,*
- *Formation restreinte,*
- *Commission Nationale d'Appel en matière administrative.*

## Conclusion

Après cet aperçu non exhaustif des missions et des travaux du Conseil de l'Ordre des médecins, il apparaît opportun d'insister sur le point suivant :

Son rôle administratif et juridique en fait le garant de la compétence des praticiens, en raison du contrôle qu'il exerce sur l'enregistrement des diplômes et des qualifications avant inscription au Tableau, et sur le respect de la déontologie et de l'éthique.

C'est pourquoi il est important de souligner que ce rôle « tenu par des médecins

pour des médecins » est une garantie de l'indépendance de la profession.

Il serait regrettable qu'une administration ou un autre organisme soit chargé de cette fonction.

**Le Conseil départemental est au plus près de vous. Il est à votre service dans l'intérêt des patients.**

**Vous pouvez solliciter les conseillers que vous avez élus. Ils sont à votre écoute.**

## Activité semestrielle du Conseil départemental

Docteur  
Bernard  
**BOCQUET**



Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain (CDOM) est composé d'un Bureau et d'une dizaine de Commissions (cf. article du Dr Andrée Parrenin).

- **Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.**
- **Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.**
- **Les membres des Commissions** se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

### Voici quelques chiffres pour le premier semestre 2013 :

- 75 projets ou contrats ont été étudiés
- 29 saisies de dossiers médicaux
- 31 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 8 réunions de conciliation
- 54 invitations à des colloques, réunions, commissions...
- Conventions Relations Médecins - Industrie :
  - 32 réunions, séminaires et congrès
  - 11 études et enquêtes
  - 12 contrats d'intervenant

## La saisie de dossiers

Le Juge d’Instruction peut demander la saisie des dossiers médicaux des parties dans le cadre **d’enquêtes concernant des crimes ou des délits**. **Tous les crimes font l’objet d’une ouverture d’information** ; pour les délits le Juge d’Instruction prend la décision en fonction de l’importance des faits.

Une Commission Rogatoire est adressée par le Juge d’Instruction à l’Officier de Police Judiciaire. Ce dernier établit un Procès-verbal de réquisition au médecin ou à l’établissement qui détient le dossier médical de la personne à l’origine de la procédure. **Un représentant du Conseil départemental de l’Ordre des médecins, obligatoirement présent lors de la saisie, a pour mission de s’assurer de la régularité des opérations, du respect du secret médical et de l’instruction**. Les pièces du dossier sont mises sous scellés fermés en sa présence afin d’être transmis aux médecins – experts désignés par le Tribunal.

### DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

#### Au Cabinet Médical

→ Le médecin détenteur du dossier le remet à l’Officier de Police Judiciaire qui établit un **procès-verbal de saisie-scellé** dans lequel il consigne la liste et le nombre des pièces (copie du dossier informatique, courriers, compte-rendus, résultats d’exams, radiographies...).

- Ces documents sont mis dans une **enveloppe fermée et scellée** .
- Le médecin du Conseil de l’Ordre veille à la confidentialité.
- Le procès-verbal de saisie-scellé et l’enveloppe scellée contenant le dossier sont signés par les personnes présentes.

#### En Etablissement de Soins

→ Le directeur de l’Etablissement (ou son représentant) assiste aux opérations de saisie.

- Le praticien responsable du patient ou le médecin du Département d’Information Médicale présente le dossier.
- Ensuite la procédure est la même qu’en Cabinet Médical.



## Précisions pratiques

- **Le médecin n'a pas à répondre** à des questions éventuelles sur l'état de santé du patient. C'est à l'expertise, à partir des dossiers mis sous scellés, d'apporter les réponses aux questions posées par le Juge d'Instruction dans l'ordre de mission adressé au médecin-expert.

Cependant un dialogue peut s'établir, sans transgresser le secret professionnel, entre le Praticien et l'Officier de Police Judiciaire, sur certaines circonstances qui pourraient éventuellement amener à aborder l'enquête sous une autre forme ou dans une autre direction.

- **Le représentant du Conseil de l'Ordre** est le garant de la confidentialité et du bon déroulement des opérations pour la sauvegarde du secret médical.

**Il établit un compte-rendu de la saisie** archivé au siège du Conseil départemental. Il veille à ce que soit évitée la saisie ou la consultation de documents autres que ceux dont l'appréhension est nécessaire à l'affaire suivie.

- **Les scellés fermés** par cachet de cire ou par bande adhésive du sceau de la Police ou de la gendarmerie sont seuls de nature à protéger le secret médical.

- **Une photocopie des pièces du dossier saisi est à conserver** par le médecin ou l'établissement de soins, car les documents mis sous scellés peuvent être gardés par le médecin-expert plusieurs mois ou années pour les besoins de l'instruction.

- **Le destinataire de la réquisition** est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du Code Pénal. Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser la réquisition. Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais est puni d'une amende.

- **Le secret de l'instruction** interdit de remettre une copie du Procès-verbal de saisie aux personnes présentes.

## Nombre de saisies de dossiers médicaux dans l'Ain :

→ année 2011 : 33 saisies (23 en Etablissements, 10 en Cabinets)

→ année 2012 : 43 saisies (25 en Etablissements, 18 en Cabinets)

→ premier semestre 2013 : 29 saisies (9 en Etablissements, 20 en Cabinets)

Pour plus d'informations : circulaire N° 2237 adoptée le 25/01/1991 par le Conseil national de l'Ordre des médecins.

## Fiche remplie pour archivage au C.D.O.M. de l'Ain :

### Saisie de Dossier :

- date et heure
- lieu d'intervention : Cabinet ou Etablissement
- personnes présentes :
- motif de la saisie : Commission rogatoire N° \*\*\* établie par ... le ...
- déroulement de l'intervention :
  - .dossier médical de Mr ... ou Mme ou Melle ... né(e) le ... à...
  - .constitué des éléments suivants : pochettes, nombre de feuilles, radios, etc...
- le P.V. et l'enveloppe scellée ont été signés par ... (nom des personnes présentes).
- conclusion : respect du secret médical, atmosphère, confidentialité...

# AccSpéRap

Une aide informatique aux diagnostics qui posent problème (hors urgence)



Docteur  
Jean-Pierre  
BARDE

Issu d'un travail conjugué entre un médecin généraliste et un informaticien, cet outil a pour vocation d'**accéder à un avis spécialisé rapide**, uniquement lorsque votre correspondant spécialiste habituel est **inaccessible, soit par absence, soit par saturation de ses rendez-vous**, et en dehors de toute situation d'urgence vitale.

The screenshot shows a web browser window with the URL [www.accsperap.fr](http://www.accsperap.fr/pages/section_generaliste.php?P=9F5E332v36J26a0185822018a4e95ad55a54). The page title is "AccSpéRap (Accès Spécialiste Rapide) Prise de Rendez-vous". On the left, there is a sidebar for "Docteur BARDE" with links for "Aide", "Infos personnelles", "Mot de passe", and "Déconnexion". The main content area is divided into two sections: "Patient" and "Spécialiste".

**Patient**

Nom :   
 Prénom :   
 Code Postal :   
 Ville :   
 Contact :   
 (Téléphone ou email)

**Spécialiste**

Spécialité :   
 Date souhaitée :   
 Rayon kilométrique :   
 Flexibilité :  Date  Rayon kilométrique

## QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES :

- En ophtalmologie : un oeil rouge, douloureux, qui n'est ni une hémorragie sous-conjonctivale, ni une conjonctivite classique.
- En dermatologie : une lésion du visage atypique (herpétique ou bactérienne) chez un actif dont la fonction professionnelle est l'accueil ou les relations publiques.
- En psychiatrie : un patient à tendance dépressive, sans velléité évidente de passage à l'acte, mais néanmoins sous-jacente et qui désire une aide psychologique spécialisée rapide.

## L'OUTIL PROPOSE :

Un système doté d'une intelligence temporo-géographique qui va indiquer le nom et l'adresse du spécialiste accessible dans les meilleurs délais et le plus proche du domicile du patient.

## LA CONDITION SINE QUA NONNE POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME :

C'est bien sûr l'**adhésion des spécialistes** en leur suggérant de réserver un petit créneau hebdomadaire (20 ou 30 min) pour ce système, aux horaires de leur choix.

**L'UTILISATION DE CE SYSTÈME INTERNET EST  
ENTIÈREMENT GRATUITE SUR [www.accsperap.fr](http://www.accsperap.fr)**

Contactez M. Ludovic BARRIER, chargé de son déploiement,  
pour adhérer à ce système :

**Ludovic BARRIER : 06 58 75 80 69  
l.barrier@accsperap.fr**

# AMVARA-01



Docteur  
Michel  
BOVE

## AMVARA-01

Association des Médecins  
et Veuves Allocataires  
de la CARMF-Rhône-Alpes

11 rue des Dîmes  
01000 Bourg-en-Bresse

**L** / Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF Rhône-Alpes (AMVARA) réunit les huit départements de la région. Dans chaque département sont élus un Conseil d'administration et un Bureau dont le Président et le Secrétaire sont membres de droit au Conseil d'Administration Régional. Les Associations des 16 régions sont regroupées au sein de la Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF (FARA). Des représentants élus siègent au Conseil d'Administration de la CARMF, au Collège des retraités et des Conjointes survivants. Ils participent aux discussions sur l'évolution et l'avenir des retraites.

L'Assemblée Générale d'AMVARA annuelle a réuni le 11 Avril une centaine de participants des huit départements, dans le cadre médiéval de Saint-Victor sur Loire. En 2012 le nombre d'adhérents de la ré-

gion est de 755 (543 médecins retraités et 212 conjoints allocataires) dont 70 pour notre département.

**Dans l'Ain** notre association privilégie les liens d'amitié et de convivialité.

**La réunion de printemps a eu lieu le 25 Avril** ; elle a été agrémentée par une conférence de Monsieur Jean-Pierre Charcosset, Professeur de Philosophie, sur le sujet « autour du rire ».

**La réunion d'automne est prévue le jeudi 21 Novembre**, avec Assemblée générale statutaire suivie d'une conférence et d'un repas.

**Le Congrès National de la FARA, bisannuel, aura lieu le 8 Octobre à Royat** dans le Puy de Dôme. Les Documents et Bulletins d'inscription sont à demander au secrétariat de l'Ordre des médecins de l'Ain (AMVARA-01) Tél 04 74 23 07 14.

## Composition du C.A. d'AMVARA-01

<b>Président :</b>	Docteur Michel BOVE, Jassans-Riottier,
<b>Vice-Président :</b>	Docteur Jean-Paul RENAND, Péronnas
<b>Secrétaire :</b>	Docteur Bernard BOCQUET, Bourg-en-Bresse
<b>Secrétaire-Adjoint :</b>	Docteur René PERDRIX, Bourg-en-Bresse
<b>Trésorier :</b>	Docteur Bernard MONIER, Bourg-en-Bresse
<b>Membres élus :</b>	Docteur Gérard GELIN, Montluel Docteur Jacques VALLESE, Bourg-en-Bresse

### MÉDECINS RETRAITÉS

Qui s'occupera de  
L'AVENIR DE VOTRE RETRAITE  
sinon vous ?

Adhérez à AMVARA-01

Sites internet :  
[www.amvara.org](http://www.amvara.org)  
[www.fara-retraite.com](http://www.fara-retraite.com)  
[www.carmf.fr](http://www.carmf.fr)

# Comité de Santé au Travail

Docteur  
Annie  
**BRAGONI**

## Médecin cherche successeur « cause retraite ».

**C**ombien de fois n'avons-nous pas entendu et n'entendons-nous pas encore ce leitmotiv dans tous types d'activités médicales confondus.

Depuis plus de vingt ans nous travaillons avec une ergonome et depuis plus de cinq ans avec un ingénieur en gestion des risques chimiques et environnementaux.

Notre **SPÉCIALITE DE SANTÉ AU TRAVAIL** n'échappe pas à la règle.

Nous travaillons aussi depuis quatre ans avec une infirmière riche de plus de vingt ans d'expérience en entreprise de plasturgie.

A Oyonnax dans notre Comité qui suit 14500 salariés, sur les six confrères en activité cinq approchent ou ont dépassé la soixantaine et les départs en retraite totale ou progressive sont programmés à court et moyen terme.

Notre Comité a depuis longtemps appliqué la pluridisciplinarité et les médecins du travail ont appris à animer et coordonner une équipe pluridisciplinaire.

Notre quotidien est perturbé par notre souci quant au devenir du suivi médical de nos salariés, notre service a donc lancé **un recrutement de médecins formés ou à former comme médecin collaborateur avec une formation prise en charge intégralement par le service.**

Si vous souhaitez nous rencontrer, vous pouvez contacter un médecin ou notre directeur pour voir la vie actuelle d'un service de Santé au travail, nous sommes tous à votre disposition.

Notre petit service a depuis toujours l'appui de nos quatre assistantes qui gèrent notre quotidien et assurent nos examens complémentaires.



305 rue Pierre et Marie Curie – Bellignat  
01117 Oyonnax cedex  
Tel : 04 74 77 89 21 - Fax : 04 74 77 38 28  
Site : [www.sante-travail-oyonnax.fr](http://www.sante-travail-oyonnax.fr)

# La « Maison des Adolescents de l'Ain »

**a ouvert ses portes le 13 mai 2013**

Madame  
Agnès  
**NIVOT**  
Cadre de Direction



Maison des  
adolescents  
de l'Ain

7 Avenue Jean-Marie Verne  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél : 04 37 62 15 60  
contact@maisondesados01.fr

31 rue Anatole France  
01100 Oyonnax  
Tél : 04 37 62 15 60  
contact@maisondesados01.fr

Elle est gérée par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale auquel ont adhéré l'ORSAC (par l'intermédiaire du Centre Psychothérapique de l'Ain), les Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adulte.

Cette structure spécialisée dans l'**accueil**, l'**écoute**, l'**évaluation** et l'**orientation** est un lieu ouvert, gratuit, et anonyme avec ou sans rendez-vous. Les jeunes de 12 à 20 ans rencontrant des difficultés de santé dans toutes ses dimensions : physique,

psychique, relationnelle et sociale, éducative..., leurs familles et les professionnels en contact avec les ados pourront venir chercher écoute, informations et soutien.

C'est un **espace pluridisciplinaire et pluripartenarial**, permettant d'apporter une réponse qualifiée et de qualité aux problématiques de l'adolescence, et d'adresser les ados et leurs familles vers la ou les structures de prise en charge les mieux adaptées (CMP, services spécialisés de l'Education Nationale, Centre de Planification Familial, dispositifs de protection de l'enfance, associations...).

## L'Accueil : Il sera organisé à trois niveaux :

- L'Accueil téléphonique et sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h
- Ouverture au public :
  - Lundi de 13h à 18h à Bourg en Bresse
  - Mardi de 14h30 à 17h30 à Oyonnax
  - Mercredi de 13h à 18h à Bourg en Bresse
  - Vendredi de 13h à 17h à Bourg en Bresse
- Un site Internet à destination des adolescents, de leurs familles et des professionnels est en cours d'élaboration.

# Recrutement d'un médecin partenaire pour le Transport de Personnes à Mobilité Réduite



**Dans le cadre de la mise en place d'une commission d'accessibilité pour l'accès au service Viva'Tub, CarPostal recherche un médecin sensibilisé à la mobilité.**

**V**iva'Tub est un **service spécifique de transport** du réseau Tub réservé aux **Personnes à Mobilité Réduite**. Intégré au réseau en **2007** par **Bourg-en-Bresse Agglomération** et accessible sur un **justificatif de handicap**<sup>(1)</sup>, ce service connaît un succès grandissant.

Toutefois, en raison de la **mise en accessibilité progressive du réseau** d'ici 2015, Bourg-en-Bresse Agglomération et CarPostal Bourg-en-Bresse souhaitent mettre en place une **commission d'accessibilité** afin d'**orienter** les utilisateurs du transport selon leur **mobilité** vers le réseau urbain ou le service adapté.

A compter du 1er septembre 2013, chaque adhérent souhaitant bénéficier du service **Viva'Tub** devra déposer, auprès de CarPostal Bourg-en-Bresse, une **demande d'adhésion** composée d'un volet **administratif** (un dossier d'inscription) et un volet **médical** (un bon pour une consultation et une fiche d'avis médical).

Tous les 2 mois, la commission d'accessibilité, composée des représentants de **Bourg-en-Bresse Agglomération** et de **CarPostal Bourg-en-Bresse** ainsi que du **médecin partenaire**, étudiera l'**admission** au service Viva'Tub.

Concrètement, la **mission** du médecin partenaire sera d'effectuer le **diagnostic** médical au cours de la consultation soit, d'évaluer le **degré de mobilité** du patient et de déterminer le caractère **provisoire** ou **définitif** de l'accès au service.

- 1. Carte d'invalidité à 80%, (mal et non voyant), Carte européenne de stationnement,
- Carte 3<sup>ème</sup> catégorie Sécurité Sociale,
- Certificat médical handicap temporaire d'une validité de 6 mois maximum.

Pour la commission d'accessibilité, il établira un **rapport** précisant les capacités de l'adhérent à utiliser le réseau classique de **transport en commun** ou le service **Viva'Tub** et sur la nécessité d'un **accompagnement**.

Chaque année, en raison des **renouvellements de dossier** et des **nouvelles adhésions**, nous avons estimé, pour les premières années, environ **150 consultations** par an soit 3 consultations par semaine.

Aussi, une **étroite collaboration** s'instaurera entre **CarPostal Bourg-en-Bresse** et le **médecin partenaire** grâce à une **sensibilisation au transport** et à un **accompagnement réciproque**.

Une **convention** sera signée entre le médecin partenaire et CarPostal Bourg-en-Bresse ; celle-ci déterminera les **modalités fonctionnelles et financières** définies ensemble.

*En vous engageant, vous contribuerez à nos côtés à participer à la mobilité de tous !*



**CarPostal**  
Bourg-en-Bresse

CarPostal Bourg en Bresse  
8, rue Gutenberg - 01000 Bourg en Bresse  
Tél - 04.74.45.56.22 - Fax. 04.74.24.63.58

**Vos contacts : Ghislaine BLANC au 04 74 45 56 22  
Emma BUFALO au 04 74 45 56 21**



Docteur  
Jacques  
**BARADEL**

## Quelques nouvelles du Réseau A.S.R.A

→ Le Réseau A.S.R.A (**Aide aux Soignants Rhône-Alpes**) est arrivé à un an de fonctionnement pour proposer une écoute téléphonique avec essai de répondre aux confrères en difficulté (épuisement professionnel, mal être, ennuis financiers, stress, addiction, conflits au travail, troubles psychologiques...) et ce, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

### Actuellement, il comporte :

→ 38 confrères de soutien

→ 49 personnes ressources (psychiatres, juristes, comptables, addictologues, médecins du travail, structures institutionnelles (Commission d'Entraide des CDOM et du CNOM, APPS, AAPML, CARMF, Groupe Pasteur Mutualité, Commission de Surendettement, URSSAF, AFEM)

Le financement est assuré par le CROM, les CDOM (0,50 euros par médecin inscrit), l'URPS-RA, et les subventions de l'ARS-RA et du Groupe Pasteur Mutualité.

A ce jour, nous avons reçu **149 appels** (6 provenaient de l'Ain) : **moyenne d'âge : 53 ans** (6 âgés de 26 à 35 ans), 38% d'hommes, 62% de femmes (dont 12% de conjointes), 42% de généralistes, 30% de spécialistes, 6% de retraités, 30% d'origine hospitalière.

**30% des appels concernaient un épuisement professionnel**, 16% une situation conflictuelle, 12% des problèmes

psychiatriques, 10% des difficultés financières, 6% un besoin de parole, 2,5% une addiction, 3% une grande dépendance...

Dans 35% des cas, le confrère de soutien a orienté l'appelant vers la Commission d'Entraide du CDOM, dans 36% vers un référent psychiatrique, dans 6% vers un avocat, dans 4% vers les assurances ou retraite, dans 3% vers un référent fiscaliste ; un confrère a été admis dans un EHPAD.

Nous avons pu avoir un **suivi à long terme dans 27% des appels** ; dans les autres cas, nous n'avons pas eu de nouvelles des confrères aidés.

**Les appels ont été les plus fréquents les mercredis et jeudis** de 10 à 12h et de 16 à 18h (2 appels entre 22 et 24h, 1 appel entre minuit et 8h).

A noter que les confrères de soutien ont eu une journée intense de formation afin d'essayer d'être plus compétents pour répondre aux appels téléphoniques en avril 2013.

Le bilan est donc positif et **A.S.R.A**  
**reste à votre écoute et à votre disposition au 0805 62 01 33**  
**ou par mail : [contact@reseau-asra.fr](mailto:contact@reseau-asra.fr)**



## Information sur les IVG à l'attention des médecins généralistes libéraux ou salariés

### Nouvelle session de formation à l'IVG médicamenteuse hors établissement de santé

Une nouvelle session de formation à l'IVG médicamenteuse hors établissement de santé de 2 jours est programmée en **octobre 2013** et se tiendra vraisemblablement à Valence ou Romans.

Elle est réservée prioritairement à des médecins libéraux ou de CPEF ou de centre de santé **des départements de la Loire, la Drôme, l'Ardèche et l'Ain**, départements très peu ou peu pourvus en possibilité de réalisation des IVG hors établissement.

La session de 2 jours est rémunérée (environ 15C/jour) pour les médecins libéraux ; puis il est demandé dans les mois suivants de réaliser quelques demi-journées de compagnonnage non rémunérées dans un CH choisi par le candidat (en principe le CH avec lequel il signera une convention).

#### Informations complémentaires auprès du Dr Christian Perrotte,

médecin généraliste,  
responsable du CIVG de Chambéry

Tél : 04 79 96 50 83

[orthogenie.planification@ch-chambery.fr](mailto:orthogenie.planification@ch-chambery.fr)

[christian.perrotte@ch-chambery.fr](mailto:christian.perrotte@ch-chambery.fr)

Quelques éléments d'état des lieux sur les médecins réalisant des IVG hors établissement de santé en Rhône-Alpes :

- en date du 31 décembre 2012, 94 médecins libéraux ou de centre de planification ou de centres de santé réalisent des IVG hors établissement de santé dans la région Rhône-Alpes,

- 66 % d'entre eux sont des femmes,
- 64 % sont des médecins généralistes, 15 % des médecins gynécologues et médicaux, 20 % des gynécologues-obstétriciens; et 1 médecin est endocrinologue,
- 10 médecins ont un exercice au Centre de Planification et d'Education Familiale (exclusif ou non), 13 médecins exerçant au centre de santé (tous en Isère) dont 2 à la fois au CPEF et centre de santé,
- 28 médecins, soit 29 %, réalisent à la fois des IVG dans leur cabinet (ou CPEF) et en établissement de santé.
- **les disparités interdépartementales** sont importantes :

**Isère** : 31 médecins dont : 11 en centre de santé, 2 en centre de santé et CPEF, 2 en CPEF exclusif.

**Rhône** : 22 médecins (dont 3 exerçant au CPEF)

**Savoie** : 14 médecins (0 au CPEF)

**Haute-Savoie** : 14 médecins (dont 2 au CPEF : 1 en exercice mixte CPEF/Libéral)

**Drôme** : 7 médecins (dont 2 au CPEF (1 exercice mixte CPEF/Libéral))

**Loire** : 4 médecins (dont 1 en CPEF)

**Ardèche** : 1 médecin

**Ain** : 1 médecin

→ Depuis le 1er janvier, d'autres médecins ont signé une convention et il y a actuellement environ 100 médecins)

## Prescriptions falsifiées

**Depuis quelques mois, l'ARS Rhône Alpes est destinataire d'un nombre relativement important de déclarations de médecins et de pharmaciens lui signalant la présentation dans les pharmacies de prescriptions falsifiées. Il s'agit, soit de documents intégralement élaborés par des faussaires, soit de documents de prescription établis initialement par un médecin puis surchargés.**

Ces documents sont falsifiés afin d'obtenir en pharmacie la délivrance de médicaments appartenant à différentes classes thérapeutiques. Dans les déclarations reçues par l'ARS, les principaux médicaments concernés sont :

- des psychotropes (ex. : clonazépam, zolpidem,...)
- des stupéfiants (ex. : fentanyl avec tout particulièrement l'INSTANYL®)
- de l'hormone de croissance (ex. : NORDITROPINE®)
- des stéroïdes anabolisants (ANDROTARDYL®, ANDRACTIM®)
- et la Gonadotrophine Chorionique Endo.

Ces faits sont particulièrement inquiétants en raison de l'usage détourné connu de ces médicaments (soumission chimique, toxicomanie, dopage) qui représente un danger pour la santé publique. Aussi, il est demandé aux prescripteurs et aux pharmaciens d'être particulièrement vigilants et de **déclarer aux autorités de police** tout fait, dont ils auraient connaissance, qui relèverait de tels agissements (prescriptions falsifiées, surchargées, ...).

Je vous remercie de bien vouloir également en **informer systématiquement l'ARS Rhône Alpes** en tant qu'autorité sanitaire. Pour ce faire, les informations sont à communiquer au service sécurité sanitaire des produits et des activités de soins (**04.72.34.31.74** ou **ars-rhonealpes-secu-tesanitaire@ars.sante.fr**)

Par ailleurs, je tiens à préciser aux professionnels de santé que mon attention a été appelée sur le fait que des pratiques non réglementaires sont notées également en ce qui concerne la prescription médicale et la délivrance de médicaments.

Ainsi, il est constaté que les modalités bien particulières de prescription et de délivrance inscrites dans le RCP (résumé des caractéristiques du produit) de certains médicaments ne sont pas respectées alors que ces dispositions ont pour but de mieux encadrer l'utilisation de ces médicaments, notamment lorsqu'ils font l'objet d'un usage détourné.

Ceci est le cas, par exemple, du clonazépam, des hormones de croissance, des stéroïdes anabolisants et de la gonadotrophine chorionique endo.

Au vu des déclarations reçues par l'ARS, il apparaît aujourd'hui que de tels agissements non respectueux de la réglementation contribuent à faciliter le trafic de médicaments. Je vous demande donc **d'être très vigilants et de respecter scrupuleusement les conditions de prescription et de délivrance des médicaments définies dans leur autorisation de mise sur le marché.**

Conscient des difficultés rencontrées dans votre pratique professionnelle et assuré de votre implication dans la défense des intérêts de santé publique, je vous remercie pour votre aide dans la lutte contre les fausses prescriptions.

## Contrats Médecin traitant et EHPAD : mise au point

**L**a décision du Conseil d'Etat en date du 20 mars 2013, rendue sur requête du Conseil national de l'Ordre des médecins, rend nécessaire une mise au point sur l'intervention des médecins exerçant à titre libéral dans les Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

### 1) La nécessité d'un contrat et le libre choix :

Le Conseil national de l'Ordre des médecins avait estimé que la prise en charge d'un patient par son médecin traitant dans l'EHPAD, qui est devenu son domicile, ne pouvait être subordonnée à la signature d'un contrat.

Le Conseil d'Etat a jugé que la loi avait rendu obligatoire cette signature et « a exclu l'intervention dans ces établissements de professionnels de santé qui auraient refusé de signer un tel contrat ».

→ Le Conseil d'Etat, en guise d'avertissement, au nom du principe du libre choix ajoute que la réglementation « ne saurait avoir pour effet d'autoriser un établissement à ne pas conclure pour un motif d'opportunité un contrat avec un professionnel libéral souhaitant exercer une activité dans cet établissement et acceptant les conditions particulières d'exercice prévues par le contrat type ».

### 2) Les conditions particulières d'exercice prévues par le contrat type :

Pour mémoire, le Conseil national de l'Ordre des médecins avait déjà obtenu la suppression de l'obligation pour le praticien d'indiquer à l'établissement les coordonnées de son remplaçant et ses dates de congés.

→ Les obligations de continuité des soins des médecins sont les mêmes vis-à-vis de l'ensemble de leurs patients qu'ils résident ou non en EHPAD.

L'arrêt du Conseil d'Etat précise également, à la demande du Conseil national de l'Ordre des médecins, que les dispositions du contrat type « ne peuvent être regardées comme imposant au professionnel de santé libéral de recourir à certains actes ou de renoncer aux prescriptions qu'il estimerait nécessaires aux patients ».

Cela va sans dire mais cela va beaucoup mieux en le disant.

En fin de compte, les modalités particulières d'exercice du médecin traitant, mis à part la participation à une réunion annuelle de la commission gériatrique, ne sont pas si particulières au regard de sa pratique habituelle et tiennent plus à ses devoirs déontologiques (continuité des soins, constitution d'un dossier médical, coordination avec les autres intervenants notamment avec les médecins coordonnateurs, respect des bonnes pratiques gériatriques...) qu'à la signature d'un contrat.

### 3) La rupture du contrat signé par le médecin :

Le Conseil national de l'Ordre des médecins avait relevé dans son recours que le droit de rétractation de deux mois ouvert au chef d'établissement à compter de la signature du contrat réduisait à néant le libre choix du résident.

Il en allait de même de la résiliation du contrat dès lors qu'elle permettait au chef d'établissement de priver le patient du praticien qu'il avait choisi.

Ces deux mesures ont été purement et simplement annulées par la décision du Conseil d'Etat.



## Contrats Médecin traitant et EHPAD : mise au point (suite)

→ Pour les médecins à qui on a imposé de signer le contrat, la décision du Conseil d'Etat rend caduques ipso facto les facultés de rétractation et de résiliation qui y étaient contenues.

On doit donc se réjouir de la décision du Conseil d'Etat qui conforte la position prise par le Conseil national de l'Ordre des médecins dès février 2011 lorsqu'il demandait aux praticiens d'assortir la signature des contrats qu'on leur imposait d'un certain nombre de réserves.

Les praticiens avaient d'ailleurs bien reçu ces recommandations ordinales.

L'attention est attirée sur la nécessité pour les praticiens de s'assurer que l'annexe au contrat **détaillant les conditions propres à assurer la confidentialité des dossiers médicaux** a bien été communi-

quée au praticien comme la réglementation y oblige l'établissement. Cette annexe devra faire l'objet d'un examen attentif.

Enfin, il est rappelé que le contrat proposé au praticien ne peut comporter **aucune autre obligation que celles prévues par la réglementation**.

*Le Conseil national de l'Ordre des médecins demande aux pouvoirs publics qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité de ces contrats dont l'intérêt reste à démontrer, au-delà des contestations déontologiques qu'ils ont suscitées.*

*Il s'agit d'aboutir à la suppression par le Parlement de l'obligation de signer un contrat au bénéfice d'un dispositif plus souple et plus attractif par les médecins traitants qui prennent en charge leurs patients dans les EHPAD.*

## Lutte contre le « Moustique Tigre »

**Communiqué de Presse. Direction générale de la santé.**

→ Dispositif de lutte contre la dissémination du moustique «*Aedes albopictus*» en France métropolitaine.

→ Début de la surveillance estivale le 1<sup>er</sup> Mai, mesures mises en œuvre et dispositif de communication.

Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé «**moustique tigre**») est un moustique originaire d'Asie implanté depuis de nombreuses années dans les départements français de l'Océan Indien. En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 et est désormais définitivement implanté dans 17 départements<sup>1</sup>. En 2012, il s'est d'ailleurs implanté dans 8 nouveaux départements : **Le Lot-et-Garonne, les Pyrénées orientales, l'Aude, la Haute-Garonne, la Drôme, l'Ardèche, l'Isère et le Rhône**. Il a également été ponctuellement détecté en **Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Aveyron, Saône-et-Loire, Ain, Savoie et Haute-Savoie**.



Cette situation est préoccupante. En effet, ce moustique est particulièrement nuisible mais il est également capable, dans certaines conditions, de transmettre des maladies telles que la **dengue** ou le **chikungunya**.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'épidémie de dengue ou de chikungunya dans ces départements. Cependant, en 2010, des cas autochtones de dengue (2 cas) et de chikungunya (2 cas) ont été identifiés pendant l'été dans les Alpes-Maritimes et le Var, soulignant la possibilité de voir se développer ces maladies dans les départements où le moustique *Aedes albopictus* est implanté.



Ainsi dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine. Ce dispositif est établi en lien avec les Agences Régionales de Santé, les conseils généraux et les communes concernés, ainsi que les agences nationales de santé et les structures chargées de la surveillance entomologique et la démoustication.

**Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :**

- **Une surveillance entomologique** (c'est à dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1<sup>er</sup> mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique.

- **Une surveillance des cas humains** renforcée à partir du 1<sup>er</sup> mai par le signalement systématique des cas suspects importés dans les zones où la présence du moustique est avérée. Elle permet la mise en place de mesures de démoustication au domicile et de protection individuelle autour de ces cas afin d'éviter la transmission de la maladie à d'autres personnes. De plus, les cas suspects importés font l'objet d'un signalement accéléré et bénéficient, si nécessaire, de la mise en oeuvre de mesures de démoustication avant confirmation du diagnostic.

- **Une sensibilisation des personnes** résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat toutes les sources d'eaux stagnantes, gîtes potentiels de reproduction des moustiques. Des actions d'information et de communication seront menées tout au long de la période estivale par les ARS, en lien avec les conseils généraux et les communes concernés.

Les autorités publiques ne peuvent, en effet, lutter seules : la mobilisation des populations est essentielle. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques et aider à prévenir l'introduction de la dengue ou du chikungunya en métropole.

**En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile :** enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc. Ces gestes sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques, sources de nuisances et de maladies.

Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya et de la dengue doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies en métropole (voir infographie.)

Pour toute information complémentaire, un dossier complet avec les outils disponibles pour le grand public et les professionnels de santé figure sur le site internet du ministère de la santé, dossier dengue et chikungunya ([www.santé.gouv.fr](http://www.santé.gouv.fr)) et notamment :

- **Infographie** «Comment pourrait survenir une épidémie de chikungunya ou de dengue en France et comment la prévenir?»
- **Le dépliant** «nuisances et maladies, ce qu'il faut savoir sur le moustique Tigre» :
- **Le document** «Dengue et chikungunya, point sur les connaissances et la conduite à tenir» pour les professionnels de santé.

<sup>1</sup> Dates d'implantation du moustique *Aedes albopictus* dans les 17 départements concernés : Alpes-Maritimes (2004), Haute-Corse (2006), Corse du Sud et Var (2007), Alpes-de-Haute-Provence et Bouches-du-Rhône (2010), Gard, Hérault et Vaucluse (2011), Lot-et-Garonne, Pyrénées orientales, Aude, Haute-Garonne, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône (2012).

Informations sur les zones endémiques et les conseils aux voyageurs :

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) et  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

**Contact presse DGS :**

01 40 56 84 00

[presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)



Docteur  
Philippe  
PETITBON

## Journée du 11 Avril 2013 à Saint-Etienne (42) au sujet du citoyen âgé

**O**n constate que l'âge d'entrée dans la vieillesse n'est pas connu mais qu'il recule !

Demande de bienveillance de la part de cette population âgée :

- structures adaptées (logements)
- urgences,
- projet de loi sur la dépendance (en devenir),
- robotique (domo robotique).

Dix ans après la loi du 4 mars 2002 (dite Kouchner) qu'il convient que les médecins relisent, où l'on voit que sont affirmés les choix pour les sujets de leur médecin, leur traitement, leur liberté de se soigner ou pas (sauf pour les personnes sous tutelle), suite à une **information loyale, appropriée, écrite ou orale.**

- Connaître les **risques fréquents et graves.**
- Poursuite de l'information **même après la sortie de l'hôpital.**
- **Accès au dossier** dans les 8 jours.

Noter que **Mr Delerue (contrôleur des lieux de privation de liberté** – les prisons notamment) a proposé de s'occuper en plus des **EHPAD** ...

**Madame Devictor** présidente de la conférence régionale et de la conférence nationale de santé vient nous rappeler les **droits des usagers de la santé.**

**L'utilisateur doit être l'acteur de sa santé et même l'auteur de son scénario.**

**Un annuaire de soins** serait à mettre à disposition des usagers

**Information sur le système de santé :** cette nécessité est une exigence éthique (considérée comme une contrainte par les médecins, c'est plutôt un gage de qualité).

**Recours contentieux :** création des *médiateurs en santé* envisagée.

*Peu d'usagers sont au courant de leurs droits de même que peu de professionnels de santé.*

**Monsieur le Professeur Gonthier** coordinateur du pôle gériatrique du **CHU de Saint-Etienne**, constate que **l'augmentation de l'espérance de vie** transforme la société dans laquelle nous vivons.

De plus en plus de **sujets âgés** survivent avec **2 ou 3 pathologies :**

- **pathologie arthrosique**
- **pathologies chroniques liées à l'âge :** DMLA, atrophie gastrique
- **effets des progrès thérapeutiques :** les cardiopathies vivent plus longtemps, les chimiothérapies se sont améliorées.

**Plus de 1 500 000** sujets de plus de **80 ans** sont en **ALD ;**

**75%** des plus de **90 ans** sont en **ALD.**



## Dix priorités se dégagent :

- *nécessité d'une démarche éducative* : **passer du modèle prescriptif au modèle relationnel**,
- *considérer l'évolution de l'usager dans un isolement de plus en plus courant avec l'éclatement de la cellule familiale* : **former des aidants familiaux**, utiliser des techniques nouvelles : **téléalarme, robotique**,
- *envisager la perte d'autonomie laquelle est rarement réversible*,
- *dédramatiser la fin de vie* : 50 à 70% des français favorables à l'euthanasie, **préférer la culture palliative** est la tendance présente.
- *repérer suffisamment tôt la fragilisation des usagers*,
- *accentuer la prévention des maladies infectieuses* : **grippe, pneumococcies**,
- *repérer l'Alzheimer* : **éviter le défaitisme du corps médical**,
- *surveiller l'équilibre nutritionnel*,
- *sensibiliser au risque iatrogénique* : grâce au phénomène Médiateur ça s'améliore ! Chez les personnes âgées 86/1000 en France prennent **des somnifères**, moins de 10/1000 en Allemagne,
- *encourager la marche* : la plus simple des activités physiques.

Le Professeur Dubos de Grenoble nous parle du **refus de soins** et de **droit au risque** avec sa verve habituelle, bouscule les schémas convenus, nous parle de ce consultant de 90 ans dont la fille s'offusque qu'il puisse encore monter son cheval à cet âge, au risque de se rompre le cou : l'animal décède 2 ans plus tard ; alors la fille refuse à son père d'acheter un nouveau quadrupède et le cavalier meurt dans les 3 mois !

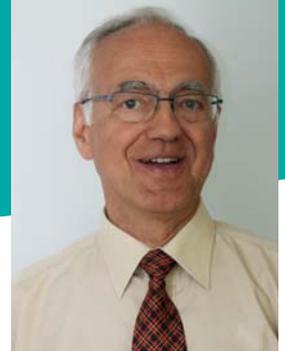
*Il dénonce ainsi la responsabilité fondée sur la faute à la responsabilité fondée sur le risque.*

*Il énonce le principe d'autonomie, attaque l'acharnement thérapeutique, insiste sur le consentement libre et éclairé.*

Le Professeur Gueullette de l'Université Catholique de Lyon rappelle les dispositions légales concernant les décisions de l'usager quand à sa santé avec l'aide d'un professionnel de santé : *le pouvoir de décision n'a fait que de changer de main* : c'est l'usager qui décide : il faut apprendre à s'écouter l'un l'autre, à entendre, respectant le malade et le savoir du médecin : *c'est la maladie elle-même qui a le plus de pouvoir dans ce dilemme.*

*Différencier l'autonomie de la dignité : « La dignité en fin de vie est ce qu'en dit le patient ».*

**Journée enrichissante** comme souvent avec la **Société Rhône-Alpes de Gérontologie**.



Docteur  
Bernard  
BOCQUET

## Rue Gustave LÉGER

La rue Gustave Léger relie le Boulevard Irène Joliot-Curie à l'Allée des Brotteaux. Située à la limite Nord-Est du Champ de Foire, elle a été créée et ainsi nommée en 2002 par la Municipalité lors de l'implantation du Multiple de cinéma Amphi, qu'elle longe sur sa façade Est.



Gustave Louis Charles naquit à **Thoiry, dans le Pays de Gex, le 20 Octobre 1910**. Il était le fils d'Hermann Léger cuisinier restaurateur et de Julia Fouilloux. Près de Genève, non loin de la Société des Nations, **l'Hôtel Léger était célèbre** par la qualité de sa table et l'amabilité accueillante de Madame. De nombreuses personnalités le fréquentaient : Marie Curie, Albert Einstein, Pierre-Etienne Flandin, Edouard Herriot, Paul Painlevé... C'est là qu'en 1926, eut lieu la rencontre Briand Stresemann qu'aimait à évoquer le Docteur Léger avec émotion et fierté familiale\*.

Après ses études primaires dans le Pays de Gex et secondaires aux Lazaristes à Lyon, Gustave Léger suivit son cursus universitaire à la Faculté de Médecine de Lyon. Après l'Externat, il fut reçu au concours **d'Internat des Hôpitaux** en Octobre 1934. Il soutint sa **Thèse de Doctorat** en 1939\*\*. Il fut mobilisé pendant la guerre de Septembre 1939 à Octobre 1940 qu'il termina comme médecin-lieutenant. Il fut alors nommé **Assistant-Chef de Clinique Neurologique** à la Faculté dans le service du Professeur Wertheimer.

**Le 11 Novembre 1941**, il arrivait à Bourg-en-Bresse, 6 rue Lalande, pour exercer la médecine générale et la neurologie. Pendant cette période troublée et difficile, il eut une attitude

de résistance à l'occupant ; entre autres il aida de nombreux jeunes gens à éviter le Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Il fut honoré pour sa participation à la **Résistance\*\*\***.

Sa **renommée de clinicien** le conduisit à répondre à l'appel de ses confrères pour donner un avis sur des cas difficiles. Il se rendait jusqu'aux confins du département, le samedi après-midi, souvent le dimanche, emmenant parfois ses enfants dans sa Traction-avant Citroën. A l'époque, il y avait très peu d'exams complémentaires, les hospitalisations étaient mal acceptées, on faisait alors appel à un médecin-consultant.

**Praticien Hospitalier**, il se rendait tous les matins à l'Hôtel-Dieu de Bourg dans les grandes salles du rez-de-chaussée, côté hommes, puis côté femmes. Coiffé de son calot, vêtu de son sarrau, d'un tablier à grande poche dans laquelle il mettait stéthoscope, marteau à réflexe à long manche souple, il faisait sa visite, accompagné par l'Interne, qu'il appelait « fiston », et les infirmières « filles ». Ses anciens internes,



Le Docteur Gustave Léger  
dans son bureau de l'Hôtel-Dieu

médecins dans le département, parlent encore de son enseignement « au lit du malade », de ses réparties empreintes d'humour et de bonhomie, de son analyse des cas compliqués. Fin



neurologue, il pratiquait une approche globale du patient ; il reçut la qualification de Médecine Interne en 1970. Il contribua à la **renommée de l'hôpital**, attirant des confrères d'autres spécialités et insistant pour le développement des techniques nouvelles. **Président de la Commission Médicale Consultative**, il participa à l'élaboration du projet d'un nouvel hôpital sur le site de Fleyriat, à Viriat, qui fut mis en chantier en 1976 à quelques mois de son départ en retraite.

A cette occasion, ses amis, confrères, élèves, collaborateurs et malades reconnaissants lui ont offert **une médaille gravée à son effigie** par R.B. Baron en 1977 : au revers l'Hôtel-Dieu; sur l'avvers l'inscription latine : « bonus medicus rigorem risu temperat » la rigueur d'un bon médecin doit être tempérée par son sourire (phrase par laquelle son confrère et ami Charles Nodet, psychiatre à l'Hôpital Saint-Georges, avait résumé sa personnalité).



Il s'intéressait à l'évolution et à l'organisation de la profession médicale. Il fut élu conseiller, puis **Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins**. Il développa des relations amicales entre les confrères ; il participait aux réunions de F.M.C. (formation médicale continue).

De **nombreuses décorations** lui ont été décernées (Chevalier de l'Ordre du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, Citoyen d'Honneur de la Ville de Bourg\*\*\*), il les recevait avec modestie, murmurait avec un sourire amusé « que d'honneurs... que d'honneurs... ».

Il affronta avec courage les épreuves personnelles et familiales. Malgré ces difficultés il gardait le souci des autres, leur accordant une écoute bienveillante. Il appréciait la bonne chère, la convivialité, les repas en famille et entre amis. Ses qualités professionnelles, sa confraternité, son humanisme ont eu valeur d'exemple.

Il avait l'intelligence du cœur.



L'Hôtel-Dieu

Gustave Léger, **décédé le 23 Juillet 2002**, repose près de sa famille, dans le cimetière de Thoiry. Lors de ses funérailles dans la co-Cathédrale de Bourg, le Docteur Jacques Rasclé, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain, lui a rendu un émouvant hommage. Un numéro spécial du Bulletin de Janvier 2003 lui a été consacré afin de recueillir les témoignages de nombreux confrères.

### \*\*\*Citoyen d'Honneur de la Ville de Bourg

**L**e 4 Septembre 1999, lors des cérémonies marquant le 55<sup>ème</sup> Anniversaire de la libération de Bourg-en-Bresse, Monsieur André Godin, Député-Maire, remettait au Docteur Gustave Léger la médaille de Citoyen d'Honneur de la Ville. Son petit-fils, le Docteur Alain Ruffion, actuellement Professeur d'Urologie à Lyon, remercia la Municipalité de son hommage et concluait « *ma famille et moi avons découvert une page d'histoire de notre grand-père qui s'est battu pour la dignité de l'homme et la liberté* ».

## \*\* La Thèse de Doctorat

**L**e 10 Juillet 1939, Gustave Léger soutenait sa Thèse à Lyon devant un Jury présidé par le Doyen Jean Lépine, les Professeurs Froment, Dechaume, Bernheim étaient les assesseurs.

Le sujet en était : **La constitution hyperémotive et ses bases organiques.**

Sur l'exemplaire qu'il m'a donné il écrit : « *ce péché de jeunesse que j'intitulerais aujourd'hui ... l'approche des Chonchons* ». C'était en effet le terme qu'il employait pour désigner les personnes se plaignant à répétition de troubles fonctionnels divers sans que l'on trouve une explication précise, et qui traduisait souvent une anxiété et un « mal de vivre ». Après un examen clinique approfondi (redoutant toujours de laisser passer une affection organique), il rassurait et reconfortait en posant la main sur l'épaule «ça va bien aller, ma chonchon». Depuis, ce mot est passé dans le langage de ses élèves qui évoquent en souriant cette période de leurs stages à l'Hôtel-Dieu.

## \*La Rencontre Briand-Stresemann

**G**ustave était âgé de 16 ans lorsque l'Hôtel Léger, tenu par ses parents, fut choisi pour l'entrevue secrète entre les Ministres des Affaires Etrangères Aristide Briand pour la France et Gustav Stresemann pour l'Allemagne, tous deux Prix Nobel de la Paix. La rencontre eut lieu **le 26 septembre 1926** dans la salle à manger du premier étage. Elle s'inscrivait dans la suite des accords de Locarno de 1925 (engagement à résoudre les conflits par voie pacifique) et de l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations le 10 Septembre 1926. A Genève, Aristide Briand concluait son discours par ces mots : « *place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix* ». Il poursuivait sa grande idée d'union européenne. Malheureusement les opinions publiques n'étaient pas prêtes. En Allemagne une campagne de dénigrement contre Stresemann s'installa ; en France malgré les déclarations pacifistes de Briand on s'inquiétait de plus en plus de la menace nazie. Trois ans plus tard, la guerre éclatait avec les terribles conséquences que l'on sait... Le Docteur Léger a relaté avec précision cet évènement de la petite histoire s'inscrivant dans la grande. Il citait en conclusion cette réflexion d'Edgar Faure « *Avoir raison trop tôt est un grand tort* ».



La salle à manger de l'Hôtel Léger où Briand rencontra Stresemann.



A son départ, Aristide Briand salue la famille Léger.

## Sources :

- Les Nouvelles Annales de l'Ain 1993 publiées par la Société d'Emulation de l'Ain : « Dans le souffle de l'Europe, l'entrevue Briand-Stresemann à Thoiry » par le Docteur Gustave Léger (pages 190 à 198).
- Le Progrès du 5 septembre 1999 « mémoire et recueillement ».
- La Voix de l'Ain du 10 Septembre 1999 « graver la mémoire sur les murs pour frapper les esprits ».
- Le Progrès du 25 Juillet 2002 « Gustave Léger nous a quitté »
- La Voix de l'Ain du 26 Juillet 2002 « Le Docteur Léger est décédé »
- Bulletin du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain Janvier 2003 « Spécial Docteur Léger » (pages 35 à 46).
- Renseignements et photo du Dr Léger fournis par sa famille, que je remercie.



## Médecins du département de l'Ain recherchant un associé ou un collaborateur ou un successeur

**Cabinet de groupe de médecine générale**

**Dr Philippe CLAVERI**

**Dr Bernard MORINIÈRE**

604, rue Marc Panissod -  
01170 GEX

Cherche 3<sup>ème</sup> associé(e)

Cabinet installé, secrétariat,  
pas d'investissement  
immobilier, loyer modéré  
maison médicale de garde

**Contact :**

[pclaveri@orange.fr](mailto:pclaveri@orange.fr)

**Tél : 04.50.42.34.05**

[b.moriniere@bluewin.ch](mailto:b.moriniere@bluewin.ch)

**Tél : 04.50.20.30.82**

**Docteur Joël GROSSIORD**

(médecin généraliste) à TREFFORT CUISIAT (01370)  
recherche un/une associé(e)

Présence d'une secrétaire le matin et télé-secrétariat  
l'après-midi, partage des samedis avec les confrères  
des environs proches, environnement agréable,  
beau village du Revermont

**Tél : 04.74.51.39.73**

**Les médecins de  
la Maison Médicale de  
MONTREVEL EN BRESSE  
(01340)**

recherchent un  
collaborateur ou  
un associé.

**Tél : 04.74.30.83.22**

**Cabinet de groupe  
de médecine  
générale (3 médecins)  
de MANZIAT**

recherche un associé  
ou un collaborateur

**Tél : 03.85.36.12.12**

**Cabinet de groupe de  
médecine  
générale d'HAUTEVILLE**  
recherche un associé

**Tél : 04.74.35.31.05**

**Dr Bernard VILLARD**  
cède gracieusement  
sa patientèle  
de médecine générale  
à BELLEGARDE  
SUR VALSERINE

**Tél 04.50.56.00.33**

**Dr Jean GUYONNET  
(médecin généraliste)  
à THOISSEY (01140)**  
recherche un successeur  
pour tout renseignements,  
téléphoner

**au 04.74.04.06.82**

**ou 06.72.26.34.78**

**Cabinet de groupe de  
médecine générale de  
REPLONGES (01750)**  
recherche remplaçant en  
vue d'association

**Tél : 03.85.31.04.45**

**Docteur Guy NAVARRO**

(médecin généraliste)  
à DAGNEUX (01120)  
recherche un associé

**Tél : 04.72.25.76.16.**

**La Commune de  
LES NEYROLLES (01130),**  
ayant un cabinet médical  
vacant, recherche  
un médecin généraliste  
ou spécialiste,

**Contact :**

**Mairie, 3, rue de la Dévy**

**Tél : 04.74.75.02.78**

**Dr Claudie THIRY**  
recherche un(e) associé(e)  
pour partager ses locaux  
professionnels sur ORNEX

Pour tous  
renseignements

**Tél : 06.08.43.01.86**

**Dr Gabrielle TABOURIN  
(médecin généraliste)  
à OYONNAX (01100),**  
exerçant seule depuis  
35 ans, cède patientèle,  
cause retraite

**Tél : 04.74.77.22.46**

**06.10.26.90.09**



**Dr Aimé BUZY**  
(médecin généraliste)  
de **MONTREVEL**  
recherche un associé  
Tél : 04.74.25.40.69

**Dr Agnès LUSSIGNOL - médecin généraliste**  
à **MONTMERLE-SUR-SAONE**  
recherche un remplaçant, à partir de fin 2013, pour  
du long terme, pour au moins deux demi-journées  
par semaine. (installation possible)  
Tél : 06.73.19.77.38 ou lussignol.a@gmail.com

**Cabinet de groupe de**  
**médecine générale à**  
**PONT DE VAUX (01190)**  
4 médecins en SCM  
exerçant au sein  
d'un pôle santé  
de 24 professionnels para-  
médicaux recherche rem-  
plaçant ou collaborateur  
en vue d'une succession  
Tél : 03.85.30.32.05

**Docteur Alain SCHUTZLÉ – DIVONNE LES BAINS,**  
entre lacs et montagnes, frontière Suisse,  
ville thermale dans environnement agréable,  
cède gratuitement patientèle après 36 ans  
d'exercice, contre achat de murs de SCI  
dans cabinet de deux praticiens.  
**Cabinet aux normes 2015.**  
**Prix raisonnable et gros potentiel.**  
Tel: 04.50.20.05.59  
Mail : aschutzle001@gmail.com

**Cabinet de groupe de**  
**médecine générale**  
(6 médecins) au sein  
d'un pôle de santé  
d'une trentaine  
de professionnels  
de soins  
de premiers recours,  
**situé à AMBERIEU EN**  
**BUGEY (01500)**  
recherche 1 ou 2 jeunes  
médecins  
thésés pour collaboration  
libérale,  
association temporaire ou  
définitive  
**Dr. Olivier BELEY – Tél :**  
**04.74.37.30.30**

**Le Centre Psychothérapique de l'Ain**  
(CHS de 450 lits)  
**Recrute un médecin généraliste – 0,70 ou 1 ETP**  
**à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013**  
Le poste : le médecin généraliste est affecté  
à l'Unité Fonctionnelle de Médecine Somatique  
qui regroupe les métiers du somatique et travaille  
dans les unités de psychiatrie, en lien avec  
les médecins psychiatres et les équipes soignantes.  
Il s'agit d'assurer une mission de médecine générale  
pour les patients des services de psychiatrie,  
avec une visite systématique de toutes les entrées,  
suivi des patients pendant le temps du séjour,  
en lien avec le médecin traitant si nécessaire.  
**Renseignements : Docteur Anne PULITO**  
(Tél : 04.74.52.28.25)  
**en cas d'absence : Docteur Michel TERRAS**  
(Tél : 04.74.52.28.44)  
anne.pulito@cpa01.fr



**Le CENTRE SALIBA**  
(CSAPA : Centre de soins pour toxicomanes)  
recherche un médecin généraliste intéressé par la prise  
en charge de patients toxicomanes  
(Traitements de Substitution aux Opiacés et suivi médical)  
pour un temps pouvant aller de 3 à 5 demi-journées  
par semaine sur BOURG EN BRESSE

**Contacter M. COLOMBANI / Coordonnateur du centre :**

**Tél : 04 74 52 28 66**

## Docteur Armelle YTHIER (22.09.1947 – 16.11.2012)



Quelques mots simples mais chaleureux à propos de la disparition récente du Docteur Armelle Ythier qui a terminé sa carrière dans notre département.

Elle est née à Neuilly-sur-Seine le 22 septembre 1947, elle a fait ses études à Paris où elle a soutenu sa thèse le 22 mars 1983.

Le Docteur Armelle Ythier était spécialiste Gynécologue-Accoucheur, elle a exercé comme telle à Ferney Voltaire jusqu'au 1er octobre 2007 où son état de santé l'a contrainte à la retraite.

Monsieur le Docteur Ythier, son époux, est

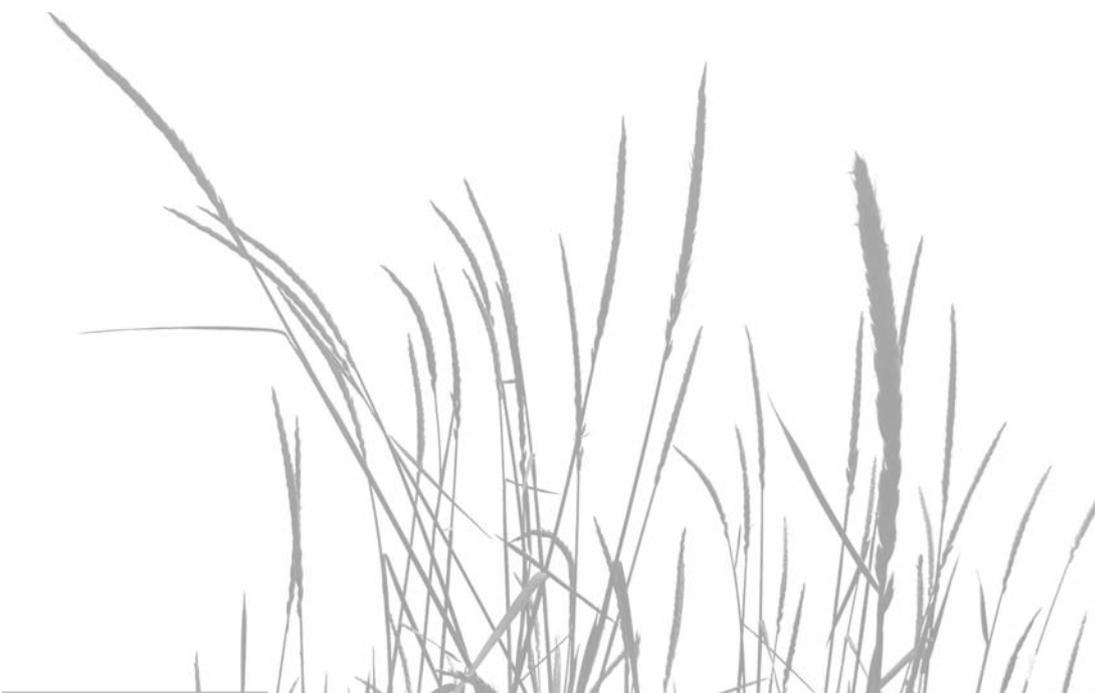
chercheur, et, notre consoeur, sachant que j'étais, pour un de mes enfants chercheurs, en quête d'un lieu pour un stage post-doctoral, m'avait très gentiment proposé l'aide de son époux.

Elle s'intéressait aux autres et malgré ses gros problèmes personnels de santé, elle n'oubliait pas son prochain.

Je la garderai bien vivante dans mon souvenir.

Je dis à notre confrère, son mari, toute la peine que j'éprouve.

*Docteur Jacques Rasclé*



## Docteur Marc Louis

(25.04.1944 – 18.02.2013)



Il est bien normal que le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins vienne ici dire quelques mots d'accompagnement au Docteur Marc Louis au nom de tous les médecins du département.

Nous avons tous été frappés à l'annonce de ce décès brutal et soudain et mes pensées vont, en premier lieu, à la maman de Marc Louis, à son épouse, à Hubert, à mon ami Guillaume et à son frère Didier.

J'imagine la souffrance de ses sept petits-enfants...

Je voudrais ici surtout rendre hommage à son action professionnelle au sein du département, en particulier son rôle dans l'organisation de la radiologie à Bourg, à Oyonnax et même à Louhans en Saône et Loire.

Le premier, il a pris conscience de l'intérêt pour tous de se regrouper au sein d'une Société d'Exercice Libéral, offrant ainsi aux médecins radiologues la possibilité d'acquérir les meilleurs instruments pour le plus grand bien des patients.

La radiologie interventionnelle, immense progrès, a permis l'installation d'une

équipe performante en coronarographie et en angioplastie.

C'est grâce à ses idées très novatrices qu'il a su créer avec son équipe de radiologues toutes ces merveilleuses évolutions qui ont tant apporté aux patients dans le domaine du progrès et de la qualité des soins.

Cela peut paraître un peu sacrilège dans cette église Notre Dame, mais un ami, radiologue à Oyonnax, m'avait déclaré, à la fois sérieux et admiratif, il y a une quinzaine d'années, lorsque Marc Louis « montait » son regroupement des radiologues « Marc Louis, c'est Dieu !... » ce qui était une manière comme une autre de définir l'action de ce personnage.

Dire qu'il était petit-fils, fils, frère, père de radiologue nous permet de mieux situer ce grand médecin qui a su adapter sa spécialité aux nécessités médicales, techniques et matérielles de notre temps.

Le passage et l'action de cet homme dans notre ville et notre département laissera des traces...

*Docteur Jacques Rasclé*

## Docteur Jean-Paul VIDALON

**(28.06.1935 – 06.02.2013)**



**N**ous avons appris le décès du Docteur Jean-Paul Vidalon le 6 février 2013

Diplômé en médecine générale de la Faculté de Paris en 1962, il s'installe comme médecin généraliste en Corrèze. Après 20 ans d'exercice libéral, il entre comme médecin conseil à l'assurance maladie.

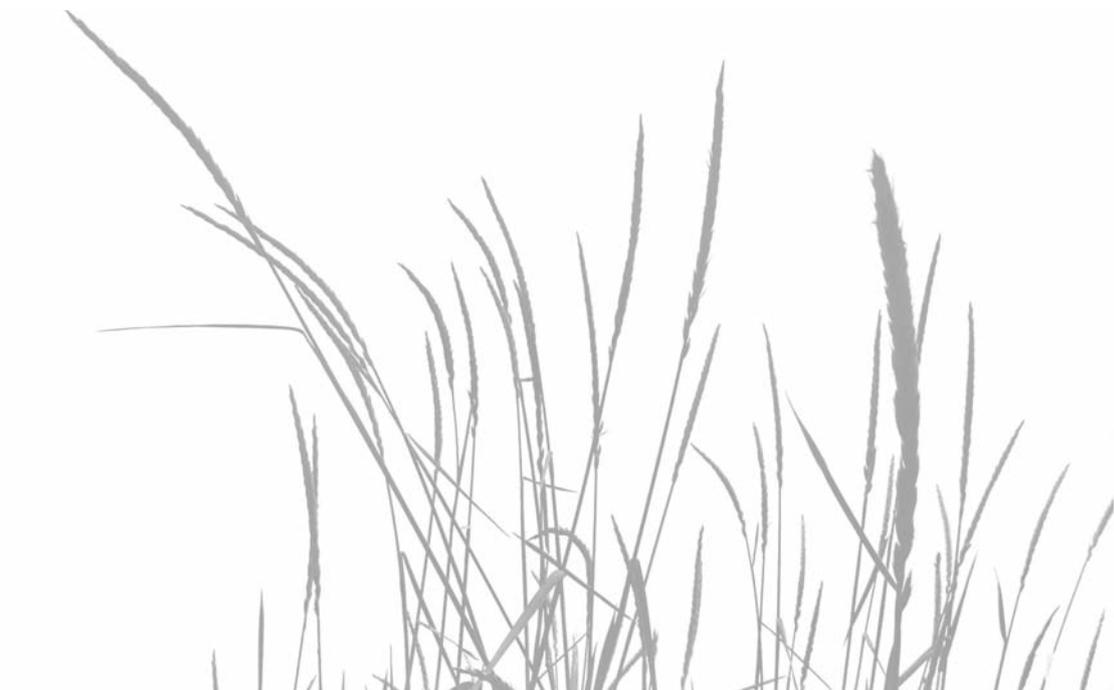
En 1983, il est nommé aux fonctions de médecin-chef du Service Médical de Bourg-en-Bresse. Il occupera ce poste du-

rant 17 ans avant de prendre sa retraite en juillet 2000 et de se retirer à Confrançon.

Notre confrère avait deux passions, la chasse et la nostalgie de son département de naissance : la Corrèze qu'il évoquait bien volontiers.

Nous pensons à ses proches auxquels l'Ordre des médecins présente toutes ses condoléances.

*Docteur Guylain Hervé*



## Docteur Pierre POUWELS

(18.06.1937 – 27.03.2013)



Le décès de notre confrère et ami Pierre Pouwels a énormément peiné le Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain. Son Président le Docteur Jacques Rascle – indisponible – m'a prié de transmettre à sa famille et à ses proches, l'expression des sincères condoléances de l'ensemble des médecins du département.

Le confrère, dont nous avons entendu parler pour sa disponibilité au secours des plus humbles tout au long de son exercice, tant dans notre région que de par le monde - notamment au Rwanda ou en Bosnie ; son travail ici à lutter contre les précarités indignes, variées et toutes aussi insupportables, avait fait la réputation de ce praticien des naufragés de la vie ; réputation dont il ne s'était jamais enorgueilli.

L'ami – celui que je rencontrais fréquemment ces dernières années – dans les rues de Bourg ou « chez la Jeanne », café où il aimait se reposer de la pluie ou des bruits de la ville ou bien encore dans les couloirs de Fleyriat, à l'occasion de ses trop nombreuses visites liées à son état de santé se dégradant.

Ces rencontres émaillées de réflexions souriantes et amères au sujet de ses ennuis médicaux étaient pour moi source d'intérêt, d'intelligence et d'humilité.

Sa confiance en l'homme, sa perception des souffrances et des inégalités de notre société, était bien éloignée des propos convenus qu'on rencontre journallement dans ce pays. Son besoin d'approfondir les choses, de connaître encore plus, les différents problèmes du monde, laissait oublier chez cet homme vieillissant mais curieux, les stigmates de l'âge : pour preuve l'invitation qu'il nous avait faite à la Loge Mixte de France, pour y rencontrer le tenant de la décroissance Paul Aries, il y a trois ans.

Tout cela, tout ce que ce confrère, cet ami nous a montré, indiqué, commenté, demeurera dans notre mémoire et, en cette triste matinée de deuil comme plus tard dans cette vie qui reste, nous nous souviendrons de Pierre Pouwels, de ce qu'il nous a apporté et combien il nous manque.

*Docteur Philippe Petitbon*

# Mouvements de tableau du deuxième semestre 2012

## Inscriptions

- **Dr Djamal ALLICHE** – sp. en gériatrie – exerce à la Clinique Mutualiste - AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Marie-Thérèse ALOTTO** – qualifié en médecine générale – exerce à l’ASTBTP de l’Ain
- **Dr Isabelle ANDREA-COMTE** – sp. en radiodiagnostic et imagerie médicale – exerce au cabinet d’Imagerie Médicale à JASSANS RIOTTIER
- **Dr Anne-Gaëlle BARTHELEMY** – sp. en médecine générale – fait des remplacements
- **Dr Houria BENDJERIOU** – médecin généraliste – exerce au Centre Hospitalier Public d’HAUTEVILLE-LOMPNES
- **Dr Jacques BRUNOT** – qualifié en médecine générale – médecin retraité sans activité
- **Dr Emmanuel CAILLAUD** – sp. en psychiatrie – sans activité médicale
- **Dr Stéphane CHALON** – sp. en médecine interne – exerce en Suisse
- **Dr Anne-Marie CHAPPELLIER** – qualifié en médecine générale – exerce au Centre de Médecine Préventive de la CPAM de l’Ain - BOURG EN BRESSE
- **Dr Jean-Loup CHIRON** – sp. en médecine physique et réadaptation – médecin retraité sans activité
- **Dr Camelia CICALA** – qualifié en médecine générale – exerce au Centre Hospitalier Ain – Val de Saône à PONT DE VEYLE à temps partiel, à l’EHPAD de THOISSEY et à l’EHPAD de MONT-MERLE SUR SAONE
- **Dr Cyrille CONSTANTIN** – sp. en médecine générale – a débuté une activité libérale à ATTIGNAT (avec les Docteurs PERRIN, GAUDRY, BRUN)
- **Dr Jean-Luc DAVIDAS** – sp. en anesthésie réanimation – exerce à la Clinique Mutualiste - AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Bernard DEMURE** – qualifié en médecine générale – médecin retraité sans activité
- **Dr Marin DESBIEZ** – sp. en médecine générale – exerce en collaboration libérale avec le Docteur SCHENONE WITMEYER (SELARL LBVDA)
- **Dr Jean DUFÉY** – qualifié en médecine générale – exerce au Centre Hospitalier du Haut Bugéy - OYONNAX
- **Dr Yann GATINOIS** – sp. en anesthésie-réanimation – exerce à la Clinique Mutualiste - AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Daniel GOLDSCHMIDT** – sp. en médecine du travail – exerce au Service de Santé au Travail de l’Ain - SAINT GENIS POUILLY
- **Dr Isabelle HAMY** – sp. en gériatrie – exerce au Centre Hospitalier - TREVoux
- **Dr Jutta-Elisabeth HEUCK** – qualifié en médecine générale – médecin retraité sans activité
- **Dr Thierry LA FAY** – sp. en chirurgie viscérale et digestive – exerce à la Clinique Mutualiste - AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Vanessa LAMOTHE** – qualifié en médecine générale – exerce à l’EHPAD de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
- **Dr Delphine MARTINEZ** – sp. en médecine générale – exerce au Centre Hospitalier Fleyriat à BOURG EN BRESSE
- **Dr Cristina MASERAS** – sp. en médecine générale – fait des remplacements



- **Dr Florence GILLIOZ** – sp. en psychiatrie – exerce au Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents - AMBERIEU EN BUGEY
- **Dr Nadia GIOSAN** – sp. en radio-diagnostic et imagerie médicale – exerce au Centre Hospitalier - BELLEY
- **Dr Zina HAMIZI-BENMAMMAR** – sp. en gériatrie – exerce à la Maison de Retraite de VILLARS LES DOMBES
- **Dr Hélène MILLET** – sp. en médecine générale – effectue des remplacements
- **Dr Marie-Sophie NOEL** – sp. en médecine générale – effectue des remplacements
- **Dr Jean-Charles PANNETIER** – qualifié en médecine générale – s’est installé à CHATILLON SUR CHALARONNE
- **Dr Francis REGNAULT** – sp. en médecine générale – effectue des remplacements (va succéder aux Docteurs VINCENT et MALHERBE)
- **Dr Pascal RIGAUX** – sp. en médecine physique et de réadaptation – exerce au Centre de Rééducation Mangini - HAUTEVILLE-LOMPNES
- **Dr Jean-Claude RINGLER** – qualifié en médecine générale – exerce au CMPR Château d’Angeville - HAUTEVILLE LOMPNES
- **Dr Stéphanie RIVIERE** – sp. en médecine générale – fait des remplacements
- **Dr Adrien ROBINE** – sp. en médecine générale – exerce au Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE
- **Dr Pierre SAVOYE** – sp. en radiodiagnostic et imagerie médicale – exerce au cabinet d’Imagerie Médicale à JASSANS RIOTTIER
- **Dr Marc THIOLLET** – qualifié en médecine générale – exerce au Centre de Rééducation Félix Mangini - HAUTEVILLE-LOMPNES
- **Dr Anne-Sophie THOMAS-JACOBY** – sp. en médecine générale – exerce au Centre Hospitalier Fleyriat BOURG EN BRESSE

## **Médecins retraités conservant une activité libérale**

- **Dr Jean-Marc DAUVERGNE** - a pris sa retraite le 01.02.2013
- **Dr François VINCENT** - a pris sa retraite le 01.01.2013
- **Dr Bernard VILLARD** - a pris sa retraite le 01.04.2013
- **Dr Jean-Claude PAFFOY** - a pris sa retraite le 01.04.2013
- **Dr Jean-Michel GIROUX** - a pris sa retraite le 01.07.2013

## Médecins retraités conservant une activité salariée ou hospitalière

- Dr Bernard **CARITEAU** – a pris sa retraite libérale le 01.07.2013 – a débuté une activité salariée de médecin coordonnateur
- Dr Yusuf **GHANTY** – a pris sa retraite salariée le 01.04.2013 – poursuit une activité à temps partiel
- Dr Sylviane **GUITTARD** – a pris sa retraite salariée le 01.07.2013 – poursuit son activité
- Dr Jean-Marc **BISSAUGE** – a pris sa retraite salariée le 01.04.2013 – poursuit son activité

## Médecins retraités ayant cessé toute activité

- Dr Michel **BEYNEL** – a pris sa retraite libérale le 01.01.2013
- Dr Nabil **CHERMAND** – a pris sa retraite hospitalière le 01.01.2013
- Dr Claude **BERTRAND** – a pris sa retraite libérale le 01.01.2013
- Dr Hélène **ROGER** – a cessé toute activité médicale le 10.04.2013
- Dr Micheline **DIEPART JANCLOES** – a pris sa retraite libérale le 01.04.2013
- Dr Thieu Co **TRINH** – a pris sa retraite libérale le 01.07.2013
- Dr Georges **MAZET** – a pris sa retraite salariée le 01.07.2013
- Dr Jacques **BONNIOT** – a cessé toute activité médicale le 01.07.2013
- Dr Jean **DUBAR** – a pris sa retraite libérale le 01.07.2013
- Dr Christian **CORRE** – a pris sa retraite libérale le 01.07.2013
- Dr André **DELORMAS** – a pris sa retraite libérale le 01.07.2013

## Transferts de dossiers - Radiations

- Dr Mokhtar **KEDDI** – radié de l'Ain le 19.12.2012 pour la NIEVRE
- Dr Pascale **ROUX** – radié de l'Ain le 05.01.2013 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Gérard **BRUN** – radié de l'Ain le 29.01.2013 pour la SAVOIE
- Dr Geneviève **POURTIER** – radié de l'Ain le 29.01.2013 pour le RHONE
- Dr Tatjana **JEKIC** – radié de l'Ain le 31.01.2013 pour la REUNION
- Dr Eric **DE BACKER** – radié de l'Ain le 22.02.2013 pour le Conseil national (liste spéciale des médecins résidant à l'étranger)
- Dr Franck **LOTTIEAU** – radié de l'Ain le 20.02.2013 pour le VAUCLUSE
- Dr Mario **MAUFUS** – radié de l'Ain le 25.02.2013 pour l'ISERE
- Dr Pierre-Marie **TOURNAUD** – radié de l'Ain le 15.03.2013 pour le RHONE
- Dr Edouard **LEFEBVRE** – radié de l'Ain le 22.03.2013 pour l'ARDECHE
- Dr Reka **ABLONCZY** – radié de l'Ain le 17.04.2013 pour le RHONE
- Dr Athanase **ATEBA** – radié de l'Ain le 25.04.2013 pour la LOIRE
- Dr Pascal **RIGAUX** – radié de l'Ain le 26.04.2013 pour le PAS DE CALAIS
- Dr Violaine **MYON-HANSALI** – radié de l'Ain le 02.05.2013 pour archivage au Conseil national



- **Dr Julia GITLAN** – radié de l’Ain le 14.05.2013 pour le Conseil national (liste spéciale des médecins résidant à l’étranger)
- **Dr Véronique MOY** – radié de l’Ain le 27.05.2013 pour le Conseil national (liste spéciale des médecins résidant à l’étranger)
- **Dr Florence MARQUOIS** – radié de l’Ain le 10.06.2013 pour le RHÔNE
- **Dr Anne YEZOU** – radié de l’Ain le 30.06.2013 pour le VAR
- **Dr Anne GASPARINI** – radié de l’Ain le 30.06.2013 pour le RHÔNE
- **Dr Bénédicte BERNARD** – radié de l’Ain le 03.07.2013 pour la SAÔNE ET LOIRE

## Qualifications

---

De plein droit :

- **Dr Anne-Sophie THOMAS-JACOBY** – qualifié spécialiste en MÉDECINE GÉNÉRALE
- **Dr Cyrille CONSTANTIN** – qualifié spécialiste en MÉDECINE GÉNÉRALE
- **Dr Adrien ROBINE** – qualifié spécialiste en MÉDECINE GÉNÉRALE
- **Dr Francis REGNAULT** – qualifié spécialiste en MÉDECINE GÉNÉRALE

## Desc enregistré

---

- **Dr Florence GILLIOZ** – DESC en PSYCHIATRIE DE L’ENFANT ET DE L’ADOLESCENT
- **Dr Marin DESBIEZ** – DESC de MÉDECINE VASCULAIRE
- **Dr Hélène DE GUILLEBON** – DESC de MÉDECINE D’URGENCE
- **Dr Nicolas BRYON** – DESC de MÉDECINE D’URGENCE

## Décès

---

- **Dr Armelle YTHIER** – médecin retraité – décédé le 16.11.2012
- **Dr Jean-Paul VIDALON** – médecin retraité – décédé le 06.02.2013
- **Dr Marc LOUIS** – médecin retraité – décédé le 18.02.2013
- **Dr Pierre POUWELS** – médecin retraité – décédé le 27.03.2013

# Composition des commissions ordinaires

## → Commission des Inscriptions au Tableau (réception, rencontre des nouveaux inscrits) :

Drs. Jacques RASCLE - Hervé ARNOULD - Jacques BARADEL - Bernard BOCQUET - Jean BRUHIÈRE - Serge BRIQUE - Guy COUTURIER - Jean Pierre ILLIANO - Gilles FOREST - Robert LACOMBE - Monique PELLETIER

## → Commission Ethique et Déontologie :

Drs. Robert LACOMBE - Loïc BIOT - Anne Lise LEMAY - Andrée PARRENIN - Monique PELLETIER - Jacques RASCLE

## → Commission du D.P.C. (Développement Professionnel Continu) :

Drs. Marie Françoise MASSON-SEYER - Michel BOVE - Eric PIQUERAS

## → Commission des Relations Publiques du C.D.O.M. :

Drs. Jacques RASCLE - Hervé ARNOULD - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Robert LACOMBE

## → Commission de Qualification en Médecine Générale de 1<sup>ère</sup> Instance établie par arrêté préfectoral :

•Titulaires : Drs. Robert LACOMBE - Guy COUTURIER - Jacques LUCIANI - Monique PELLETIER - Andrée PARRENIN

•Suppléants : Drs. Claude ERRARD - Jean BRUHIÈRE - Philippe PETITBON

## → Commission de Conciliation (litiges, plaintes) :

Drs. Robert LACOMBE - Hervé ARNOULD - Jacques BARADEL - Loïc BIOT - Bernard BOCQUET - Serge BRIQUE - Jean BRUHIÈRE - Guylain HERVE - Andrée PARRENIN - Monique PELLETIER - Philippe PETITBON

## → Commission des Contrats :

Drs. Andrée PARRENIN - Bernard ALLIMANT - Annie BRAGONI - Gilles FOREST - Anne-Lise LEMAY - Denis NICOLAI - Pierre POZZETTO

## → Commission des Relations avec les Laboratoires (Relations Médecins Industrie RMI) :

Drs. Andrée PARRENIN - Michel BOVE - Philippe PETITBON

## → Commission des Gardes et Urgences :

Drs. Guy COUTURIER - Anne-Lise LEMAY - Marie-Françoise MASSON-SEYER - David MOURIESSE - Monique PELLETIER - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission d'Entraide :

Dr. Jacques BARADEL - Philippe PETITBON - Madame Evelyne BARADEL pour l'AFEM

### •Cellule d'aide aux médecins :

Drs. Jacques BARADEL - Bernard BOCQUET - Guy COUTURIER - Andrée PARRENIN - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission du Bulletin départemental et Comité de lecture :

Drs. Bernard BOCQUET - Jacques BARADEL - Annie BRAGONI - Jean BRUHIÈRE - Anne-Lise LEMAY - David MOURIESSE - Denis NICOLAI - Philippe PETITBON - Jacques RASCLE

## → Commission Informatique :

Drs. David MOURIESSE - Denis NICOLAI

# Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président



**Dr Jacques RASCLE**  
OYONNAX  
Gynéco-Obst. retraité

Président d'honneur



**Dr Bernard MONIER**  
BOURG EN BRESSE  
Généraliste retraité

**CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS**

11, rue des Dîmes  
01000 BOURG EN BRESSE

→ Tél. : 04 74 23 07 14

→ Fax : 04 74 24 61 31

→ E.mail : ain@01.médecin.fr

1<sup>er</sup> Vice-Président



**Dr Robert LACOMBE**  
LAGNIEU  
Généraliste

2<sup>e</sup> Vice-Président



**Dr Hervé ARNOULD**  
BOURG EN BRESSE  
Chirurgien-Orthopédiste

3<sup>e</sup> Vice-Président



**Dr Serge BRIQUE**  
BOURG EN BRESSE  
Neurologue

4<sup>e</sup> Vice-Président



**Dr Bernard BOCQUET**  
BOURG EN BRESSE  
Médecine Interne - retraité

Secrétaire Générale  
Conseillère nationale



**Dr Andrée PARENIN**  
VILLEREVERSURE  
Généraliste retraitée

Secrétaire Adjoint



**Dr Philippe PETITBON**  
COLIGNY  
Généraliste retraité

Trésorier  
Conseiller régional



**Dr Jacques BARADEL**  
MAILLAT  
Généraliste

Trésorier Adjoint



**Dr David MOURIESSE**  
BOURG EN BRESSE  
Médecin Urgentiste

## Membres titulaires

- |                         |                    |                                |
|-------------------------|--------------------|--------------------------------|
| → Dr. BIOT Loïc         | BOURG EN BRESSE    | Anesthésiste-Réanimateur       |
| → Dr. BRAGONI Annie     | OYONNAX            | Médecin du Travail – retraitée |
| → Dr. BRUHIÈRE Jean     | SAINT REMY         | Gastro-Entérologue - retraité  |
| → Dr. COUTURIER Guy     | REPLONGES          | Généraliste                    |
| → Dr. FOREST Gilles     | AMBERIEU EN BUGEY  | Chirurgien Vasculaire          |
| → Dr. LEMAY Anne-Lise   | MARBOZ             | Généraliste                    |
| → Dr. MASSON-SEYER M-F  | ST-DENIS LES BOURG | Généraliste                    |
| → Dr. PELLETIER Monique | BOURG EN BRESSE    | Généraliste                    |
| → Dr. PIQUERAS Eric     | BOURG EN BRESSE    | Cardiologue                    |

## Membres suppléants

- |                           |                  |                        |
|---------------------------|------------------|------------------------|
| → Dr. BOVE Michel         | JASSANS RIOTTIER | Généraliste - retraité |
| → Dr. HERVE Guylain       | BOURG EN BRESSE  | Médecin Conseil        |
| → Dr. ILLIANO Jean-Pierre | FERNEY VOLTAIRE  | Généraliste – retraité |
| → Dr. JOMARD Bernard      | BOURG EN BRESSE  | Psychiatre             |
| → Dr. LAZARD Eric         | OYONNAX          | Pédiatre               |
| → Dr. LUCIANI Jacques     | COLIGNY          | Généraliste            |
| → Dr. NICOLAI Denis       | BOURG EN BRESSE  | Médecin du Travail     |

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
<b>Tribunal de Grande Instance</b> BOURG EN BRESSE	Procureur de la République : M. Denis MONDON	<b>04.74.24.19.53</b> fax 04.74.24.18.62
<b>Commissariat de Police</b> Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Capitaine Raphaël POSSENTI	<b>04.74.47.20.20</b>
<b>Direction Générale des Affaires Sociales (D.G.A.S)</b> 10 rue Pavé d'Amour - BOURG EN BRESSE	Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON	<b>04.74.23.10.67</b> <b>04.74.32.32.81</b> fax 04.74.32.33.33
<b>Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01)</b> 9 place de la Grenouillère 01012 BOURG EN BRESSE		<b>04.72.34.74.00</b>
<b>Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P.</b> ouvert 24 h /24 h Route de Marboz - BOURG		<b>04.74.52.24.24</b> fax 04.74.52.24.54
<b>S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers</b> Service de Santé et de Secours Médical 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	<b>04.37.62.15.28</b> fax 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01
<b>Réseau A.S.R.A.</b> (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 134 Grande rue de la Guillotièrre- 69007 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours par médecins bénévoles	<b>0805 62 01 33</b> fax 04.37.65.01.75. contact@reseau-asra.fr
<b>Agglo. Déchets médicaux Service environnement</b> 3 Avenue d'arsonval – BP-8000 - 01008 BOURG Cédex		<b>04.74.24.75.75</b>
<b>Antenne médicale de prévention</b> et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	<b>04.72.11.91.01</b> <b>04.76.76.93.03</b> <b>04.77.12.73.73</b>
<b>Consultation d'aide au sevrage tabagique</b> CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	<b>04.74.45.84.45</b>
<b>Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP</b>	Dr. Vianney PERRIN	<b>04.74.45.45.00</b>
<b>Centre SALIBA</b> Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000. BOURG EN BRESSE		<b>04.74.52.28.56</b> fax 04.74.22.30.59
<b>Le Centre de Coordination en Cancérologie du département</b> Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	Dr. Hubert ORFEUVRE	<b>04.74.45.45.11</b>
<b>Médecine Scolaire</b> Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG	Dr. Magdeleine CHAISES Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	<b>04.74.21.29.28</b> fax 07.74.32.06.07 madeleine.chaises@ac-lyon.fr
<b>Maison des Adolescents</b> 7 av. J-M. Verne - 01000 BOURG 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	<b>04.37.62.15.60</b> fax 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01fr